

Réunion du 23 avril 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Affaires Générales

#### OBJET

---

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR 2020

#### RAPPORT

---

Avant de prendre connaissance des principales caractéristiques du Compte Administratif 2020 proposé à votre approbation, comment ne pas revenir quelques instants sur une année sans précédent où, d'une minute à l'autre, courant mars 2020, l'économie a dû purement et simplement s'arrêter en France et à l'échelle planétaire.

A cette situation inédite depuis la seconde guerre mondiale, la crise sanitaire qui s'est invitée brutalement devient la cause d'une crise économique et les chiffres les plus alarmistes quant à la croissance circulent rapidement.

Courant juin 2020, après une accalmie résultant du confinement général et, sans doute, des beaux jours, la récession s'annonce à 2 chiffres.

Au niveau des départements, le premier réflexe fut un doute prononcé sur la perception des recettes corrélées aux aléas de la conjoncture, au premier rang desquelles les droits de mutation adossés au marché de l'immobilier.

Pour la Corrèze et à la fin du premier semestre, l'estimation d'une perte sèche de recettes de fonctionnement se situait entre - 8 M€ et - 13 M€. Cette approche pessimiste était une vision partagée au niveau de l'Association des Départements de France (ADF) et par l'ensemble des associations représentatives du secteur public local.

Au moment de préparer la Décision Modificative n°1, à la rentrée 2020, une sous consommation de crédits imputable aux conséquences économiques du 1<sup>er</sup> confinement a été réaffectée aux secteurs en lien direct avec la crise sanitaire.

Ainsi 6 M€ ont été redéployés pour l'action sociale et le tourisme, ce dernier étant le principal dossier à l'ordre du jour de la plénière qui s'est tenue le 22 juin 2020, l'action sociale ayant fait l'objet du plan "Corrèze Accompagnement COVID-19" lors de la séance du 27 novembre.

Si un rattrapage des crédits de dépenses consommés est intervenu au sortir de l'été, ce constat a été interrompu par le 2<sup>ème</sup> confinement et, en fin de compte, les dépenses de fonctionnement non-réalisées s'avèrent plus importantes que prévu au Compte Administratif anticipé, présenté par les services de la collectivité au moment du dialogue budgétaire 2021.

Il est très utile de rappeler cela avant d'évoquer les résultats en définitive satisfaisants issus du Compte Administratif 2020. Le résultat de l'exercice s'est ainsi véritablement formé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre et plus encore du fait des recettes de fonctionnement où l'inattendu, là aussi, s'est produit.

Avec les recettes notamment, notre collectivité a pu préserver et même améliorer son excédent de fonctionnement, puisque les recettes passent la barre des 300 M€.

Seule la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (TICPE en compensation des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation) a été véritablement affectée par la crise, du moins en 2020.

Toutefois, 2 dispositifs COVID-19 mis en œuvre exceptionnellement par l'État, l'étalement des charges liées à la crise sanitaire, d'une part, l'instauration d'une avance remboursable pour les Droits de Mutation (DMTO), d'autre part, procurent, par jeu d'écritures, une amélioration de la section de fonctionnement pour un total de 6,8 M€.

En résumé, l'agrégation de l'imprévisible matérialisé par une sous-consommation des dépenses, d'une fin d'année 2020 quelque peu euphorique en recettes et des dispositifs spécifiques explicités ci-avant, explique l'amélioration de l'excédent développé en analyse financière (3<sup>ème</sup> partie du présent rapport).

Par ailleurs, il convient, dès à présent, de mentionner l'atteinte de l'objectif de désendettement du département sur la mandature réalisé à hauteur de - 48,3 M€ (au titre de 2020 : - 5,3 M€), tout en effectuant 257 M€ d'investissements sur la période.

## 1) Évènements économiques, financiers et règlementaires de 2020

### Économie

Après une année 2019 qui s'achevait avec un certain espoir en termes de croissance, certes modérée (+1,5 %) mais créatrice d'emplois, de taux de chômage ainsi ramené à 8,1 % de la population active, soit - 0,7 point en un an, 2020 a sonné le glas du redressement économique en cours depuis la crise financière de 2008.

La pandémie du coronavirus, dite COVID-19, a balayé, dès le printemps 2020, les espoirs reposant sur un rythme de croisière appelé encore croissance molle. Il faut remonter à la fin de la seconde guerre mondiale, voire à la crise de 1929, pour trouver des éléments de comparaison à une récession à 2 chiffres.

Au bilan encore provisoire de 2020, l'impact économique tente d'être réduit par l'État au prix de plans de relance avec le couple dette/déficit budgétaire, seule solution, harmonisée avec les Banques centrales, mais la question du remboursement de la dette reste en suspens.

A ce jour, les indicateurs diffusés ressortent ainsi.

◇ Le PIB (Produit Intérieur Brut) a diminué en 2020 de - 8,3 % en moyenne annuelle 2020 (INSEE, point de conjoncture février 2021 d'après les comptes nationaux du 4<sup>ème</sup> trimestre). A noter que pour l'Allemagne, la baisse est de - 5,3 %.

◇ Le taux de chômage INSEE au sens du BIT (Bureau International du Travail) est de 8,0 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, après 9,1 % au 3<sup>ème</sup> trimestre, 7,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre et 7,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre (France dont DOM-TOM). Avec les mesures gouvernementales d'urgence prises, il est trop tôt pour en tirer un enseignement.

◇ L'indice des prix à la consommation de l'INSEE est passé en glissement annuel de 1,5 % en décembre 2019 à 0,0 % en décembre 2020 (0,1 % en indice sous-jacent, c'est-à-dire lié à l'économie hors matières premières, contre 1,0 % fin 2019).

◇ Le climat des affaires, toujours d'après l'INSEE, mesuré par rapport à l'indice 100, est des plus éloquentes avec 105 en février 2020, puis 54 en avril, 79 en juin, 91 en août, 79 en novembre pour "conclure" à 91 en décembre : on aperçoit assez facilement le 1<sup>er</sup> confinement strict, le déconfinement, le 2<sup>ème</sup> confinement dit allégé et la période des fêtes.

◇ Enfin, le taux d'épargne des Français, qui évolue habituellement dans une moyenne proche de 15 %, pourrait atteindre les 20 % en 2020, soit un montant d'épargne qui s'élèverait à 130 Md€ pour la seule année 2020, record en la matière (dernières estimations de la Banque de France).

Ces premières statistiques illustrent pour le moins l'impression de vide, à un moindre degré l'incertitude et à un certain point l'attentisme, tant que l'horizon sanitaire restera bouché.

## Marchés financiers

L'année 2020 s'est ouverte dans le prolongement de 2019, dans un contexte de taux fixe 0 %. L'arrivée brutale de la crise sanitaire et du confinement strict en réaction auront provoqué une zone de "surchauffe" sur les marchés financiers, limitée à une dizaine de jours.

Courant juin 2020 et une fois passées toutes les craintes possibles liées à des premières estimations de récession à 2 chiffres, craintes concernant le manque de liquidités et une remontée des taux, le taux fixe 0 % retrouvait sa place.

Passée la stupeur, les Banques centrales et les États n'avaient d'autre solution que de faciliter d'avantage la liquidité et de voter des plans de relance via le déficit budgétaire.

Il convient de relever toutefois la crainte des banques, non pas pour la dette de l'État, mais pour la dette privée (entreprises et particuliers), qui a poussé les marges à la hausse.

Dans cette logique, la Banque Centrale Européenne (BCE) a émis une recommandation aux banques commerciales, leur demandant, après accord de leurs instances, de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires afin de conserver le capital pour faciliter les prêts à l'économie.

Ainsi, le niveau moyen des marges bancaires, inférieur à 0,50 % avant la crise, devenait 0,75 % en juin et proche de 1,00 % au dernier trimestre.

La renégociation d'une partie de la dette contractée en 2012 à 4,50 %, jusque là impossible par application des pénalités actuarielles, s'est trouvée grandement facilitée, tant le différentiel de taux 2020 contre 2012 devenait, en quelque sorte, exorbitant.

A titre d'illustration, le taux d'échange sur les maturités à 10 ans ou CMS (Constant Maturity Swap) qui est la référence, avec les obligations d'État, pour se faire une idée des marchés de taux, était en moyenne à - 0,25 % en 2020 comparé à + 0,50 % en 2019.

Lesdites obligations à 10 ans ou OAT (Obligations Assimilables du Trésor) présentent, en 2020, une cotation moyenne aux alentours de - 0,20 % avec 2 creux : - 0,38 % fin mars et toujours - 0,38 % fin novembre soit pendant les deux confinements.

## Évolutions législatives et réglementaires

- lois et règlements hors configuration d'urgence

Même si la nouvelle réforme fiscale n'a pas concerné l'exercice 2020, la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020 renseigne sur le devenir de la fiscalité locale en 2021.

Les Départements perdront l'intégralité de la Taxe Foncière Bâti en recevant une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en remplacement. Les Intercommunalités (EPCI) recevront également une fraction de la TVA en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et les Communes se verront attribuer la TFB perdue par les Départements en contrepartie de la suppression de la TH (résidences principales).

Cette refonte de la fiscalité locale a été présentée dans le rapport des orientations budgétaires 2021.

→ La LFI 2020 impacte cet exercice uniquement au titre du "fonds globalisé" des Droits de Mutation avec un système de prélèvement unique (article 78 sexties).

Pour mémoire, les 3 Fonds de redistribution basés sur lesdits droits, principale source d'inégalité fiscale entre les départements, sont :

- le Fonds de Péréquation des DMTO créé en 2011,
- le Fonds de Solidarité des Départements (FSD : 2014) au vu des écarts importants de reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS),
- le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) intégré à la LFI 2019 suite à l'initiative des élus départementaux pour mettre en œuvre un mécanisme de solidarité des départements entre eux (péréquation horizontale).

Ce "fonds globalisé", dans un souci d'équité, est alimenté par un prélèvement uniforme sans plafonnement auprès de tous les départements, égal à 0,34 % de l'assiette des DMTO de droit commun (taux de 4,50 %).

Il est complété par un prélèvement progressif pour les départements qui bénéficient d'un produit des DMTO le plus élevé (plafonnement à 12 % du produit N-1), prélèvement dont le montant maximum est fixé à 750 M€. La Corrèze n'est pas astreinte au prélèvement progressif.

Le fonds mis en répartition s'élève à 1 600 Md€, un montant prélevé qui serait supérieur étant mis en réserve pour alimenter les années à rendement inférieur.

Les mécanismes de reversement des 3 fonds initiaux conservent leurs critères d'éligibilité et de répartition.

- lois et règlements en configuration d'urgence sanitaire (Lois de Finances Rectificatives)

Plusieurs LFR ont été adoptées en raison de l'état d'urgence, afin de mettre en place des dispositions dérogatoires.

Ces mesures d'exception ne seront pas rappelées de manière exhaustive ici :

- date butoir de vote du Budget et du Compte Administratif repoussée au 31 juillet,
- le plafond des dépenses imprévues pour chaque section est porté de 7,5 % à 15 %,
- ouverture des crédits en dépenses d'investissement hors dette, à hauteur des crédits votés l'année précédente et non plus plafonnée à 25 % du total voté en N-1,
- délégation aux exécutifs départementaux pour les emprunts garantis sous réserve d'en rendre compte à l'assemblée,
- TVA au taux réduit pour l'acquisition de masques anti COVID etc. ...

Il faut rajouter les 2 dispositions comptables évoquées ci-avant (étalement des charges COVID et avance de trésorerie pour les droits de mutation).

## 2) Le Compte Administratif 2020 en quelques chiffres

- En raison de la crise sanitaire et ainsi de l'arrêt de l'économie lors des 2 périodes de confinement, 15 semaines au total soit plus d'un trimestre, les dépenses se sont réalisées à un taux légèrement moindre qu'en 2019.

• **242,8 M€** mandatés en fonctionnement malgré près de 4 M€ supplémentaires pour l'action sociale, soit un taux de réalisation de 96,7 % contre 97,3 % en 2019;

→ à noter que si le "Contrat de Cahors" n'avait pas été suspendu, autorisant une hausse maximale de + 1,35 % d'une année sur l'autre, les dépenses de fonctionnement dites brutes de 242,8 M€ (sans aucun retraitement) augmentent de seulement + 0,54 % comparé à 2019, alors qu'il a fallu faire face à des dépenses imprévisibles.

• **49,6 M€** mandatés en dépenses d'équipement soit un taux de réalisation de 61,5 % contre 66,5 % en 2019, baisse imputable à la crise sanitaire, principalement pour les opérations du secteur communal subventionnées (écoles primaires, réseaux et infrastructures ou encore aménagement et environnement).

- Par contre, malgré la crise, les recettes de fonctionnement, avec une efficience tout autant imprévisible au dernier trimestre pour celles étroitement liées à la conjoncture, lorsqu'il s'agit en particulier des droits d'enregistrement, se sont très bien tenues hormis la TICPE qui constate l'arrêt de tous les modes de transport.

• Les recettes de fonctionnement franchissent ainsi la barre des **300 M€**.

• Les recettes propres à la section d'investissement se réalisent correctement en atteignant **9,4 M€** (hors avance DMTO), le produit de l'emprunt de **25 M€** contracté à 0,75 %, quant à lui, venant financer 50 % des dépenses d'équipement.

Le tableau qui suit permet de visualiser les grandes masses budgétaires votées puis réalisées.

<b>Budget global</b> (mouvements réels)	BP 2020	DM1	Total voté	Total réalisé	% réalisé par rapport au voté
Dépenses	<b>358,6 M€</b>	<b>3,6 M€</b>	<b>362,2 M€</b>	<b>322,8 M€</b>	<b>89,0%</b>
Fonctionnement					96,7%
* Investissement					72,0%
Recettes	<b>322,5 M€</b>	<b>3,6 M€</b>	<b>326,1 M€</b>	<b>339,7 M€</b>	<b>104,2%</b>
Fonctionnement					106,2%
* Investissement					90,1%
(reprise résultat)	36,1 M€		36,1 M€		
<b>Recettes totales</b>	<b>358,6 M€</b>		<b>362,2 M€</b>		

*\* hors compte 166 (refinancement de la dette) soldé à la clôture d'exercice*

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

- 1) Évènements économiques, financiers et règlementaires de 2020
- 2) Le Compte Administratif 2020 en quelques chiffres

### **1ère partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PORTENT L'EMPREINTE DE LA CRISE SANITAIRE**

##### **I - 1 LES DEPENSES SOCIALES ET LA CRISE SANITAIRE**

- 1) Les charges supplémentaires occasionnées (5,5 M€)
- 2) L'action sociale dans son ensemble présente une évolution proche de + 3 %

##### **I - 2 LES AUTRES SECTEURS IMPACTES PAR LA CRISE**

- 1) Le sport et la culture
- 2) Le tourisme

##### **I - 3 LES DEPENSES FONCTIONNELLES ET LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**

- 1) Les dépenses de personnel
- 2) Les charges financières (- 1,0 M€)
- 3) Les contributions obligatoires et la dotation annuelle des collèges

##### **I - 4 LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- 1) Les dépenses stables
- 2) Les dépenses spécifiques

#### **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE MALGRE L'EMPREINTE DE L'INCERTITUDE**

##### **II - 1 UN BUDGET DE RECETTES ELABORE EN MODE TRES PRUDENTIEL**

- 1) La baisse de la TICPE Acte II de la décentralisation (- 0,7 M€)
- 2) La bonne nouvelle pour les Droits de Mutation (DMTO : 25,6 M€)
- 3) La bonne tenue de la CVAE : 11,8 M€
- 4) La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA : 46,8 M€)

##### **II - 2 UN TOTAL DE RECETTES SUPERIEUR A 300 M€**

- 1) La Taxe Foncière Bâti pour la dernière fois dans les budgets de
- 2) Les 3 fonds DMTO globalisés suite au prélèvement unique



- 3) Les dotations de l'État stables (65,9 M€ hors CNSA)
- 4) Les recettes du Pôle Cohésion Sociale en hausse de + 2,2 M€
- 5) Les autres recettes du budget

## **II - 3 LES RECETTES SPECIFIQUES D'ORDRE LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

- 1) L'étalement des charges COVID 19
- 2) L'avance de l'État sur le produit des DMTO

## **2ème partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN HAUSSE : 49,6 M€**

#### **I - 1 LES INVESTISSEMENTS DIRECTS : 33,143 M€**

- 1) Les travaux routiers : 25 M€
- 2) Les bâtiments départementaux : 3 M€
- 3) La transition écologique : 2,7 M€

#### **I - 2 LES INVESTISSEMENTS INDIRECTS : 16,449 M€**

- 1) Le soutien aux secteurs sport-culture-jeunesse-loisirs et développement
- 2) Des aides importantes mais toutefois en diminution pour les autres secteurs

### **II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT EN HAUSSE**

#### **II - 1 LE BINOME TRADITIONNEL DOTATIONS - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

- 1) Les dotations et fonds affectés à l'équipement
- 2) Les subventions d'équipement reçues

#### **II - 2 LA PARTICULARITE DE L'EMPRUNT "COVID" ET DE L'AVANCE SUR DMTO**

- 1) L'emprunt complémentaire ou dit "COVID" pour financer l'étalement des charges
- 2) La constatation de l'avance de trésorerie sur le produit des DMTO

### **III - L'EMPRUNT : PRODUIT 2020 - BILAN DU DESENDETTEMENT - GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

#### **III - 1 LE PRODUIT 2020 DE L'EMPRUNT**

#### **III - 2 LE BILAN DU DESENDETTEMENT SUR LA MANDATURE**

#### **III - 3 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

## **3ème partie : ANALYSE FINANCIERE ET COMPARATIVE**

### **I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE**

- 1) Le résultat de clôture (écritures budgétaires)
- 2) Synthèse de la formation du résultat (écritures réelles)
- 3) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

### **II - COMPARATIF DEPARTEMENTAL**

- représentativité du panel
- impact financier de la crise COVID
- la situation financière consolidée des Départements fin 2020

### CONCLUSION

## 1<sup>ère</sup> partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PORTENT L'EMPREINTE DE LA CRISE SANITAIRE

Ainsi qu'indiqué dans l'introduction du présent rapport, la présentation des 2 derniers Comptes Administratifs 2018 et 2019 selon une grille dont la finalité était de vérifier que le département contenait ses dépenses de fonctionnement dans un maximum autorisé d'évolution annuelle de + 1,35 %, préfaçait en quelque sorte leur analyse.

L'année 2020 aurait dû être la 3<sup>ème</sup> année de la convention triennale passée avec l'État et il était envisagé de proroger ce Pacte de confiance pour 3 années supplémentaires.

Les évènements sanitaires en ont décidé autrement et le pacte a été suspendu.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 242,8 M€ et ressortent ci-dessous en profil d'évolution depuis 2012.

en M€								
CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	CA 2018	CA 2019	CA 2020
255,7	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1	241,5	242,8
<b>évolution</b>	2,1 0,82%	-0,7 -0,27%	1,1 0,43%	-7,7 -2,98%	-10,6 -4,23%	-1,8 -0,75%	3,4 1,43%	1,3 <b>0,54%</b>

\* 2017 : transfert de la compétence transports à la Région

### I - 1 LES DEPENSES SOCIALES ET LA CRISE SANITAIRE

#### 1) Les charges supplémentaires occasionnées (5,5 M€)

Les charges de la COVID-19 liées aux dépenses sociales totalisent 5,472 M€ et se répartissent en 2 volets, les charges éligibles à la possibilité d'étalement d'une part (3,757 M€), les primes COVID d'autre part (1,715 M€).

Le volet 1 comprend d'abord la toute première initiative du département de créer une centrale d'achat, essentiellement destinée à l'acquisition de masques alors en situation de pénurie, ceci pour le besoin des collectivités de la sphère communale et aussi pour ses propres besoins.

L'achat de gel hydro alcoolique, flacons, désinfectants, gants et vêtements de protection notamment a complété le dispositif mis en place dans l'urgence. La dépense estimée à 0,573 M€ s'est réalisée finalement à hauteur de 0,612 M€. L'État a subventionné les masques pour un montant de 68 000 €.

Le surcoût principal relève du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit 2,330 M€, et 0,815 M€ sont venus compenser la perte d'activité des établissements pour personnes handicapées (0,216 M€), ainsi que la perte d'activité des services d'aide à domicile pour les personnes âgées (0,599 M€).

S'agissant du volet 2 qui totalise les primes COVID, une somme de 1,003 M€ concerne les personnes âgées via les services d'aide à domicile principalement pour 0,887 M€. 0,395 M€ ont été destinés au personnel des établissements pour personnes handicapées et 0,317 M€ au personnel des établissements relevant de l'enfance ainsi qu'aux assistants familiaux.

La compensation par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) des primes COVID versées ne s'est élevée qu'à hauteur de 266 332 €.

## 2) L'action sociale dans son ensemble présente une évolution proche de + 3 %

L'action sociale en 2020, c'est 137,7 M€ mandatés contre 133,9 M€ en 2019 ou encore 56,7 % des dépenses de fonctionnement comparé à 55,5 % l'an passé.

Les montants respectifs comprennent, outre la rémunération des assistants familiaux (9,139 M€ en 2020), les dépenses de transport des personnes handicapées soit seulement 1,895 M€ en 2020 eu égard au premier confinement (en année pleine 2,584 M€ en 2019).

\* \* \*

Par ailleurs, et si l'analyse habituelle du Compte Administratif ne considère pas la rémunération du personnel affecté aux fonctions sociales, hormis les assistants familiaux, il est utile de préciser ici que cette intégration fait ressortir, avec le rajout de 15,2 M€ de charges de personnel, un total général de 152,9 M€ au sens de la nomenclature M52 (chapitres 934 et déclinaisons du 935).

Cette agrégation qui totalise ainsi 152,9 M€ sur un budget de fonctionnement réalisé de 242,8 M€, soit alors une proportion portée à 63 %, met encore plus en valeur la notion de cohésion sociale, attribut principal des départements, précision utile à la simple notion comptable de fonctionnement.

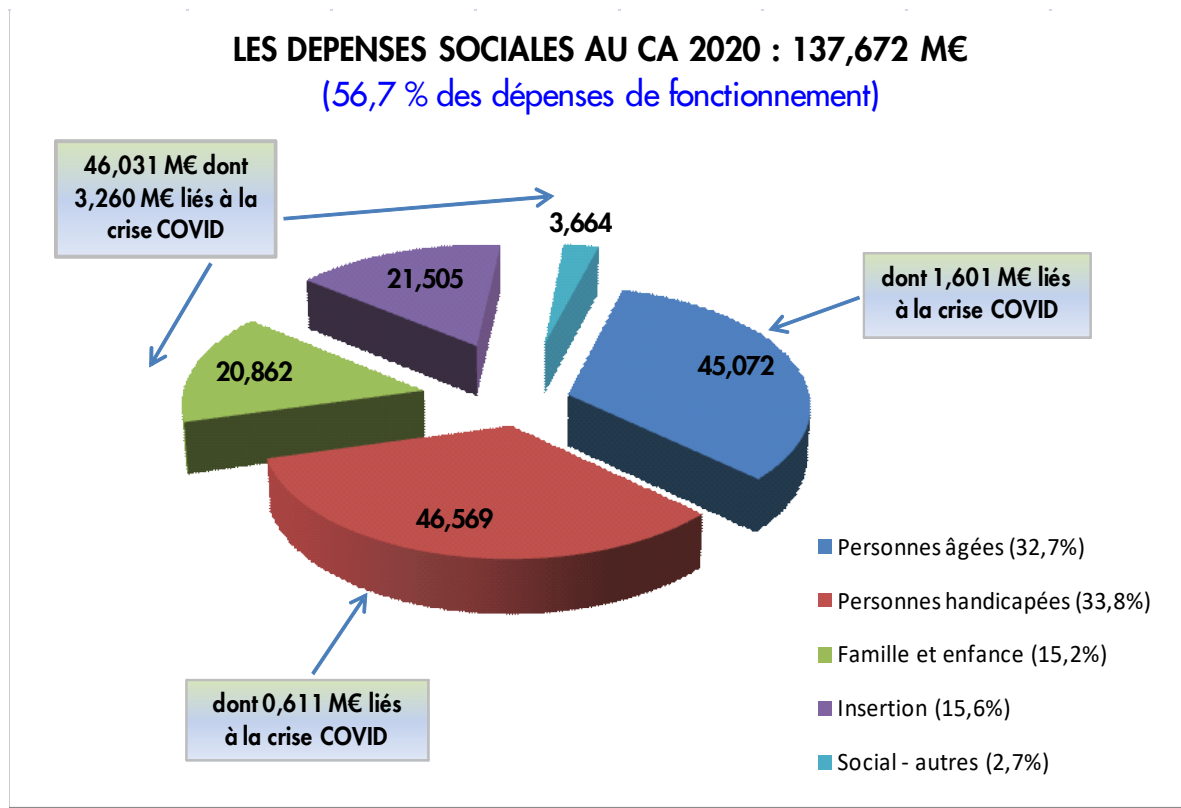
\* \* \*

Avec le détail des diverses interventions d'action sociale et malgré une diminution exceptionnelle de l'APA liée à la crise sanitaire (- 0,860 M€), la hausse des dépenses sociales tient surtout aux conséquences de la COVID-19 et par ordre d'importance tel qu'explicité au 1) :

- le surplus de RSA,
- les primes COVID,
- la compensation de la perte d'activité des établissements et surtout des services d'aide à domicile.

Accusé de réception en préfecture :  
019-27-0327-206-2021-0423-CD2021-07-PT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021

La représentation graphique ci-après l'illustre parfaitement, avec l'avantage de mettre en évidence un troisième volume de dépenses sociales, dont le total (enfance, insertion et autres interventions) de 46 M€ est sensiblement équivalent aux 2 vocations de l'autonomie, l'âge et le handicap.



Il convient de mentionner que l'étiquette "Social - autres" avec un montant de 3,664 M€ évolue de + 65,4 % (+ 1,449 M€), puisqu'elle porte 1,233 M€ de dépenses COVID sur les 3,260 M€ du secteur famille-insertion.

Notons que parmi les autres interventions sociales, figure l'habitat (0,768 M€).

Le tableau qui suit permet de visualiser et de commenter les principales évolutions 2020 (année exceptionnelle) par rapport à 2019 (année habituelle).

LES DEPENSES D'ACTION SOCIALE ( M€ )		CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019
<u>Personnes âgées</u>	hors APA	17,372	17,884	0,512
	APA	28,048	27,188	-0,860
		<b>45,420</b>	<b>45,072</b>	<b>-0,348</b>
<u>Personnes handicapées *</u>	h/PCH-ACTP	40,562	40,613	0,051
	PCH	5,556	5,025	-0,531
	ACTP	0,948	0,931	-0,017
		<b>47,066</b>	<b>46,569</b>	<b>-0,497</b>
<u>Famille et enfance</u>	assistants fam.	9,086	9,139	0,053
	enfance	10,980	11,723	0,743
		<b>20,066</b>	<b>20,862</b>	<b>0,796</b>
<u>Insertion</u>		<b>19,167</b>	<b>21,505</b>	<b>2,338</b>
dont allocations		<b>18,089</b>	<b>20,559</b>	<b>2,470</b>
<u>Social - autres</u>	prévention m. soc	0,591	0,736	0,145
	autres interventions	1,624	2,928	1,304
		<b>2,215</b>	<b>3,664</b>	<b>1,449</b>
<b>TOTAL</b>		<b>133,934</b>	<b>137,672</b>	<b>3,738</b>

\* y compris 1,895 M€ pour les dépenses de transport (2020) et 2,584 M€ (2019)

- Personnes âgées

Les crédits non consommés du fait de la crise sanitaire relatifs à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour - 0,9 M€ et aux dépenses hors APA (principalement aide sociale en établissements pour personnes âgées) pour - 1 M€ ont été réaffectés au versement des primes Covid-19 aux services d'aide à domicile, aux Instances de Coordination de l'Autonomie, aux accueillants familiaux, etc. pour un montant de 1,6 M€.

Il est à noter que le projet de BP 2021 abonde les crédits de l'APA et hors APA pour retrouver le niveau de la période ante-COVID.

- Personnes handicapées

Les interventions en faveur des personnes handicapées sont bien désormais le 1<sup>er</sup> poste de l'aide sociale. Si l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) demeure stable à 0,9 M€, la diminution de plus de - 0,5 M€ de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est à prendre avec précaution à l'instar de l'APA, même si cette prestation ressort en diminution ces dernières années.

La tendance à la baisse de la PCH ne se prolongerait pas en 2021 suite à la parution d'un décret rendant éligibles de nouvelles dépenses.

Hors allocations PCH et ACTP, il a été mandaté 40,613 M€ dont, pour mémoire, 0,611 M€ typés dépenses COVID.

Les frais de séjour en établissements (93 % des 40,613 M€) représentent 37,845 M€, en augmentation de + 0,657 M€ dont + 0,216 M€ de compensation pour sous-activité.

- Famille et enfance

Si la rémunération des assistants familiaux (AF) est contenue à hauteur de + 53 k€ tout en prenant en compte 0,156 M€ de primes COVID, les dépenses globales pour la famille et l'enfance sont en hausse de + 3,97 % en comprenant + 0,743 M€ hors rémunération des AF.

Hormis les primes COVID versées aux établissements de l'enfance (0,161 M€), les + 0,582 M€ restants sont dans la continuité de la hausse constatée ces dernières années.

La hausse pour 2020 avait été anticipée au Budget Primitif (+ 0,9 M€) en ciblant la montée en puissance du plan Ambition Santé et également l'augmentation du nombre de jours de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et de placements judiciaires.

Pour autant et après un rajout de + 0,8 M€ en DM1, une sous-consommation est effectivement constatée à la clôture de l'exercice par le fait que la courbe haussière des placements a été moins rapide que prévu. Il en est de même pour les MNA dont le nombre est resté quasiment stable sur l'année 2020, en particulier la période septembre à décembre avait été surestimée (+ 20 % d'arrivées et + 10 % confiés non avéré).

- Insertion

Comme il vous en souvient, la DM1 2020 a prévu 2,4 M€ supplémentaires pour couvrir les dépenses du Revenu de Solidarité Active (allocations RSA).

L'augmentation effective, à comparaison de 2019, est de + 2,338 M€ pour l'insertion et de + 2,470 M€ au titre des allocations.

Avec l'arrêt de l'économie et malgré les mesures gouvernementales, on observait, fin décembre 2020, une hausse très importante du nombre de bénéficiaires (+ 14,2 % comparé à décembre 2019); déjà fin juin, il y avait 873 bénéficiaires de plus et 7 168 bénéficiaires au total.

## **I - 2 LES AUTRES SECTEURS IMPACTÉS PAR LA CRISE**

### **1) Le sport et la culture**

Si le montant mandaté en 2020 reste important pour les activités sportives et culturelles, montant de 4,393 M€, il est cependant en retrait de plus de - 0,2 M€ comparé à 2019, laissant par là même près de 0,5 M€ de crédits inemployés qui concernent principalement l'action culturelle (0,180 M€) et le sport (0,145 M€).

Le Budget 2020 était resté ambitieux pour promouvoir la vie sociale, mais le premier confinement et le retour de l'incertitude pendant l'été quant à l'imminence de "la seconde vague" COVID ont eu pour conséquence l'annulation de grands événements sportifs, des trails, des manifestations culturelles et autres festivals.

## 2) Le tourisme

S'agissant du tourisme, la Corrèze a su mettre en avant ses atouts afin de répondre aux nouveaux besoins de nos concitoyens, générés par la crise sanitaire : le tourisme dit vert.

Notre Assemblée s'est ainsi réunie rapidement après l'annonce du déconfinement à partir du 11 mai et la perspective de l'été, aux fins de booster la carte tourisme qui contribue à l'économie corrézienne.

La séance plénière du 22 juin 2020 a approuvé le plan d'accompagnement à la filière tourisme, à travers un dispositif de relance de la demande, une communication offensive et l'accompagnement des professionnels vers une transformation numérique accélérée.

Financièrement, cela a représenté 0,5 M€ dont 0,104 M€ de crédits redéployés. La mise en œuvre de ce plan a été confiée à Corrèze Tourisme qui a bénéficié d'une participation départementale de 0,396 M€.

Le Compte Administratif 2020 présente un mandaté de 1,469 M€ comparé à 1,131 M€ au CA 2019.

## **I - 3 LES DÉPENSES FONCTIONNELLES ET LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**

### 1) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au sens du compte 64, hors rémunération des assistants familiaux intégrée aux dépenses sociales, s'élèvent à 52,934 M€.

En intégrant les dépenses connexes à la rémunération du personnel (1,379 M€), on obtient le total réalisé en 2020 au titre des Ressources Humaines, soit 54,313 M€.

Au CA 2019, ces mêmes dépenses s'élevaient respectivement à 52,122 M€ pour le compte 64 et à 53,708 M€ pour les Ressources Humaines.

De la sorte, la rémunération du personnel augmente de + 1,56 % (+ 0,812 M€) et le budget Ressources Humaines de + 1,13 % (+ 0,605 M€).



La hausse de la masse salariale tient principalement aux avancements d'échelons (0,2 M€), à la poursuite des reclassements en catégories A, B et C (0,2 M€), à l'augmentation de l'indemnité compensatrice et à la prise en charge des frais de repas des agents en *présentiel* sur la période du 17 mars au 30 avril 2020, ceci en application du décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 (0,1 M€ mandatés sur la paye d'octobre).

Le budget Ressources Humaines représente 22,4 % des dépenses de fonctionnement et reste stable en termes de proportion (22,2 % en 2019).

## 2) Les charges financières (- 1,0 M€)

Avec les effets conjugués :

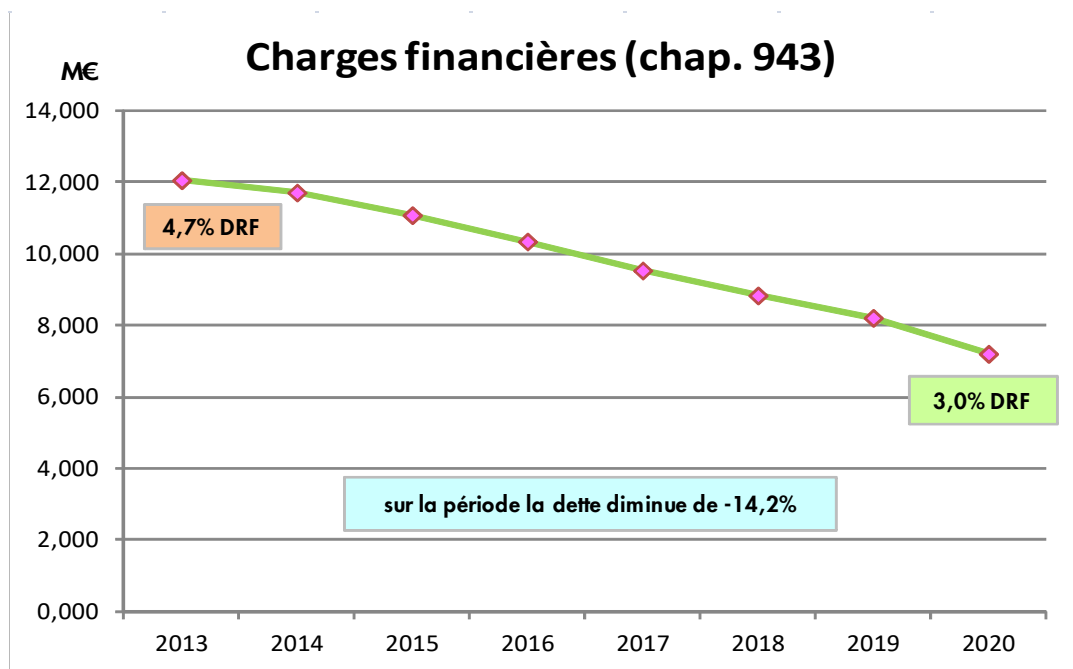
- du désendettement entrepris sur la mandature (- 48,3 M€),
- du choix exclusif du taux fixe sur l'emprunt nouveau afin de profiter de l'aubaine sur les marchés financiers (taux fixe moyen de 1,55 % les 4 premières années ramené à 0,75 % lors de la consultation 2020),
- des renégociations de taux chaque fois qu'une opportunité s'est présentée,
- de près de 13 M€ d'encours contractés à taux fixe 0 % (emprunts "croissance verte" de la Caisse des Dépôts) ou renégociés à taux fixe 0 % (2 prêts ex DEXIA et CA-CIB),
- de 20,5 % de l'encours global positionné à taux variable dont certaines lignes ne portent plus intérêts.

Les charges financières enregistrent, en 2020, leur diminution la plus élevée, soit 1,0 M€ en moins comparé à 2019.

Le tableau qui suit et le graphique associé dressent le bilan de la période écoulée et mettent en évidence la baisse très significative du poids des charges financières rapportées aux dépenses de fonctionnement :

- en valeur : 4,852 M€ ne figurent plus au budget à ce titre
- en pourcentage : les charges financières diminuent graduellement, d'une proportion de 4,7 % des dépenses de fonctionnement à 3,0 %.

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges financières (chap. 943)	12,070	11,724	11,092	10,356	9,545	8,848	8,222	7,218
Evolution	-0,079	<b>-0,346</b>	<b>-0,632</b>	<b>-0,736</b>	<b>-0,811</b>	<b>-0,697</b>	<b>-0,626</b>	<b>-1,004</b>
évolution cumulée								<b>-4,852</b>
dépenses réelles de fonctionnement	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1	241,5	242,8
charges financières en % des DRF	4,7%	4,6%	4,3%	4,1%	4,0%	3,7%	3,4%	3,0%



### 3) Les contributions obligatoires et la dotation annuelle des collègues

Ces dépenses totalisent 18,274 M€.

M€	CA 2020
Contribution obligatoire au budget du SDIS <i>(hors intérêts de la dette en investissement : 0,197 M€)</i>	8 803 000 €
Droit à compensation Région (transfert Transports)	6 091 349 €
La dotation annuelle des collègues	3 379 400 €
<b>Total contributions et dotation</b>	<b>18 273 749 €</b>

◇ depuis 2018, la contribution versée au budget du SDIS est de 9 000 000 € en prenant en compte la couverture des intérêts de la dette mandatée en investissement (cf. nomenclatures M52 des départements et M61 des SDIS),

◇ suite au transfert de la compétence transports aux Régions en 2017, le département verse chaque année à la région Nouvelle Aquitaine un droit à compensation de la charge transférée de 6 091 349 €,

◇ conformément aux lois de décentralisation qui ont notamment confié aux Départements un rôle majeur dans le fonctionnement général des collèges, il a été alloué à chaque établissement public et privé sous contrat d'association une dotation principale de fonctionnement qui s'établit à un montant global de 3 379 400 € en 2020.

## I - 4 LES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Les dépenses stables

- l'aménagement et la transition écologique

Une somme totale de 2,130 M€ a été mandatée au chapitre 937, dont 1,165 M€ de participations et subventions à divers organismes et associations contribuant au développement rural et 0,212 M€ en faveur du milieu naturel.

Sur ces dépenses, plus d'1 M€ répond au critère de la transition écologique.

- l'entretien de la voirie

L'entretien du réseau routier départemental a nécessité 4,724 M€ de crédits en 2020 contre 4,670 M€ en 2019.

Toutefois, la quasi absence d'hiver en 2020 a diminué significativement la consommation des crédits inscrits au sous chapitre viabilité hivernale.

Seulement 0,174 M€ ont suffi sur une ouverture de crédits de paiement de 0,562 M€ au Budget Primitif, conforme au consommé 2019 (0,560 M€).

### 2) Les dépenses spécifiques

Elles font l'objet du tableau suivant pour un total de 2,3 M€.

M€	CA 2020
Le prélèvement globalisé sur les DMTO	1 724 408 €
Provisions comptables	550 000 €
<b>Total dépenses spécifiques</b>	<b>2 274 408 €</b>

◇ le nouveau mécanisme de prélèvement globalisé sur les DMTO pour financer les 3 fonds de péréquation ressort plus avantageux pour la Corrèze en 2020, soit 1,724 M€ contre 2,097 M€ en 2019 (somme de 2 prélèvements avant la refonte du mécanisme). Ceci est le fruit du travail des départements ruraux au sein de l'ADF dans le cadre de la réforme de la péréquation horizontale pour une meilleure répartition entre départements.

◇ le montant provisionné en 2020 de 0,550 M€ correspond à 0,500 M€ au titre des restes à recouvrer antérieurs à 2018 et à 50 k€ pour couvrir le risque contentieux.

\* \* \*

Par souci d'exhaustivité, les dépenses qui viennent d'être développées représentent 232,9 M€ sur un total général de 242,8 M€.

La différence qui avoisine les 10 M€ correspond à l'ensemble des dépenses dites d'administration générale ou services communs, lesquelles dépenses sont ventilées aux différents chapitres budgétaires (fonctionnement de l'Hôtel Marbot et des différents bâtiments départementaux y compris les collèges, fonctionnement et maintenance des Systèmes d'Informations, frais liés à la commande publique ainsi que les dépenses de communication).

De CA à CA et malgré les conséquences de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement, ces dernières augmentent ainsi de manière contenue (+ 0,54 % correspondant à + 1,3 M€ en valeur).

\* \* \*

## **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE MALGRÉ L'EMPREINTE DE L'INCERTITUDE**

Ainsi qu'indiqué dans l'introduction de ce rapport, 2020 est le dernier exercice comportant le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

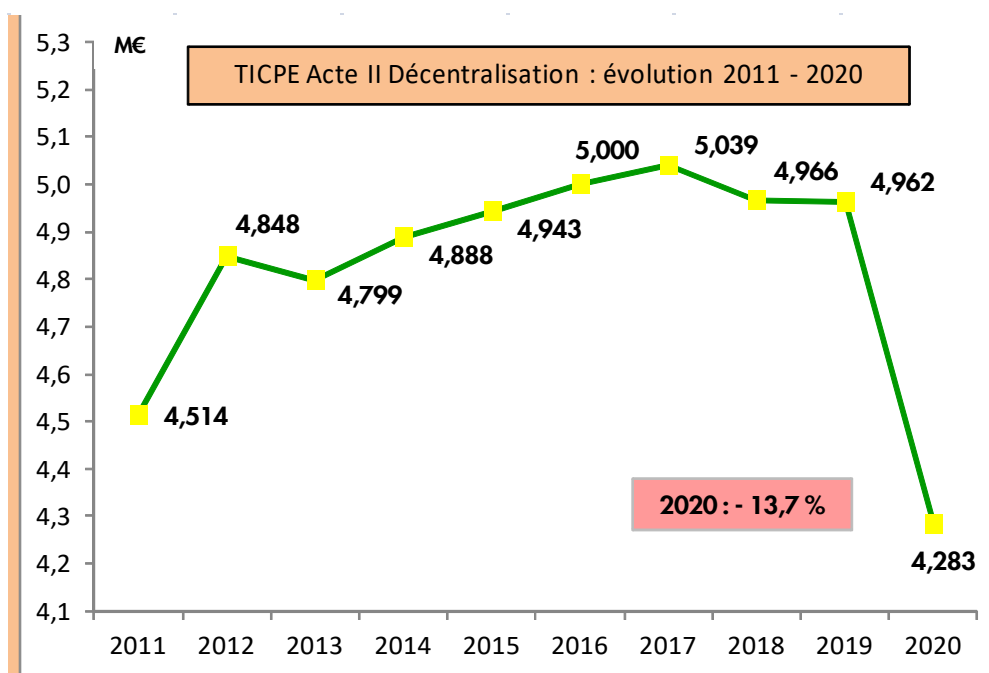
C'est le produit de fonctionnement le plus important qui est resté dynamique sans augmentation du taux les 6 ans écoulés, 64,7 M€ en 2020, loin devant la Dotation Globale de Fonctionnement (54,2 M€). Au niveau départemental, il n'y aura désormais plus de taxes locales.

### **II - 1 UN BUDGET DE RECETTES ELABORÉ EN MODE TRÈS PRUDENTIEL**

Bien plus que la dépense, c'est la recette qui a fait l'objet de toutes les attentions avant de boucler en pleine crise le Budget Primitif 2020 adopté le 10 avril.

Quid des recettes dites conjoncturelles, à savoir la taxe sur les produits énergétiques, les droits d'enregistrement sur les mutations, la cotisation sur la valeur ajoutée ou encore la taxe sur les conventions d'assurance ?

## 1) La baisse de la TICPE Acte II de la décentralisation (- 0,7 M€)



La Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques est la seule recette conjoncturelle de facto en baisse significative, ceci et surtout par l'effet du 1<sup>er</sup> confinement qui a quasiment interrompu l'économie et ainsi la consommation de produits pétroliers.

Cette fraction de TICPE complète la part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances affectée au financement des transferts de compétences de l'Acte II de la décentralisation (août 2004).

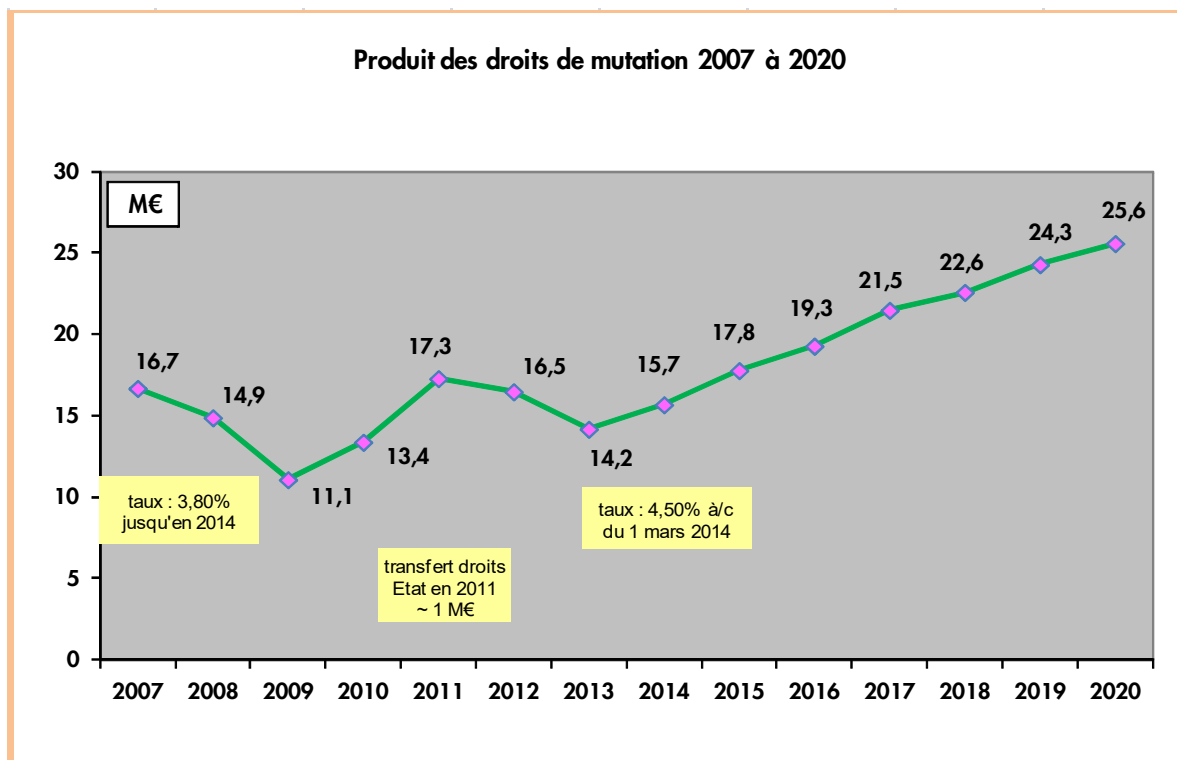
Ni l'une, ni l'autre ne sont encadrées par un droit à compensation figé, a contrario de la TICPE affectée au financement du RSA.

La baisse du produit de la TICPE Acte II est donc mécanique et la courbe ci-dessus traduit les aléas conjoncturels.

## 2) La bonne nouvelle pour les Droits de Mutation (DMTO : 25,6 M€)

Les projections jusqu'à la mi-octobre 2020, à l'issue de la comptabilisation de 3 trimestres, laissent entrevoir un produit annuel d'environ 20 M€, inférieur à la moyenne des exercices 2018 à 2020 (estimation au 31/08) : 22,5 M€.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre, à lui seul, constate un produit de près de 9 M€, montant inégalé ces 10 dernières années et supérieur de + 1,9 M€ comparé à 2019, année qualifiée d'exceptionnelle.



### 3) La bonne tenue de la CVAE : 11,8 M€

Le produit encaissé s'élève à 11,778 M€ contre 11,740 M€ en 2019, soit en légère hausse de + 38 k€.

Ce montant perçu reste toutefois à relativiser puisque le mécanisme de reversement est basé sur un décalage d'un an. La CVAE 2020 a donc été collectée par l'État en 2019, c'est-à-dire avant la crise.

Dans l'esprit de la dernière réforme fiscale achevée en 2011, il convient de rajouter ici le produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont le principal montant en Corrèze provient des barrages (énergie hydroélectrique).

Son montant est de 2,393 M€ en 2020 contre 2,300 M€ en 2019, soit une hausse de + 0,1 M€ (+ 4,04 %).

### 4) La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA : 46,8 M€)

Le produit de cette Taxe évolue globalement de + 1,8 M€. Comme vous le savez, ce produit a 3 composantes :

- la TSCA Acte II de la décentralisation (art. 52) : 22 040 556 €
- la TSCA affectée au SDIS (art. 53) : 5 351 234 €
- la TSCA compensant la perte de Taxe Professionnelle (art. 77) 19 378 552 €

Total TSCA 2020 :

46 770 342 €

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20210423-CD2020\_CA\_DPT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021

En 2019, les montants respectifs étaient de 21,264 M€, 5,177 M€ et 18,568 M€ pour un total de 45,0 M€.

La dynamique de cette taxe perçue en année N n'a pas été interrompue par la crise. Le produit correspondant en termes de risque potentiel était d'ailleurs classé en dernière position, puisque cela supposait le non paiement à l'échelle nationale de nombre de cotisations, alors que cette dépense est prioritaire au niveau des agents économiques.

## II - 2 UN TOTAL DE RECETTES SUPÉRIEUR A 300 M€

en M€						
CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
296,9	292,5	291,1	285,5	289,0	296,5	302,9
<b>évolution</b>	-4,4 -1,48%	-1,4 -0,48%	-5,6 -1,92%	3,5 1,23%	7,5 2,60%	6,4 2,16%
<b>perte de DGF</b>	ponction étalée de 2014 à 2017		-12,8	-12,8	-12,8	-12,8
<b>perte cumulée</b>						-51,2
<b>correctif constaté</b>	—————>		7,2	16,3	20,3	19,2

Les recettes de fonctionnement titrées en 2020 s'établissent précisément à 302,936 M€, en augmentation de + 2,16 % (+ 6,4 M€ en valeur comparé à 2019).

Dans la mesure où, d'une part, les recettes répertoriées "à risque" en milieu d'année 2020 ont bien tenu le choc et, d'autre part, la bonne gestion a prévalu à l'instar des autres années pour l'ensemble des autres recettes déconnectées de la conjoncture, il est logique qu'au final, 2020 soit dans la lignée vertueuse des 2 exercices précédents.

Vous constaterez, à l'aide du tableau qui précède, que de la sorte, les efforts de gestion ont fait plus qu'absorber la perte annuelle de 12,8 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

### 1) La Taxe Foncière Bâti pour la dernière fois dans les budgets départementaux

→ 64,7 M€

Sans augmentation du taux de la TFB pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, son produit pour 2020 ci-dessus confirme la dynamique de cette taxe sur la période 2015 à 2020.

La prévision du BP 2020 est dépassée de + 0,770 M€ au présent Compte Administratif.

Sans utilisation du levier taux pendant la mandature, l'augmentation du produit de la taxe est restée satisfaisante sur la période.

Pour la complétude de l'imposition directe telle que modifiée à compter de 2011, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste fidèle à sa définition, soit un montant inchangé depuis l'origine de 5 869 922 €.

Par ailleurs, la péréquation des frais de gestion de la TFB dite Dotation de Compensation Péréquée (DCP) ressort à 4 690 403 €, en diminution non négligeable de - 243 951 €.

\* \* \*

Sachant qu'à partir de 2021 la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en remplacement de la TFPB est à la base un impôt indirect sur la consommation, il semble utile en dernier lieu d'indiquer que le chapitre 940 dédié aux impositions directes totalise en 2020 une masse de recettes de 108,9 M€, la plus élevée du budget (36 % des recettes de fonctionnement).

\* \* \*



## 2) Les 3 fonds DMTO globalisés suite au prélèvement unique

Pour 2020, la nouvelle formule est gagnante pour la Corrèze de + 0,719 M€ (solde net reversements - prélèvement).

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO			
avant la réforme : 2019		après la réforme : 2020	
Fonds de péréquation - 2011		FNP DMTO 1ère enveloppe	
prélèvement	0 €	(1ère fraction / 2)	
versement	5 037 742 €	attribution 1	4 615 151 €
Fonds de Solidarité Départemental (FSD des 3 AIS - 2014)		FNP DMTO 2ème enveloppe (après libération de la réserve)	
prélèvement	-1 625 084 €		
versement	890 538 €	attribution 2	5 724 285 €
Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID - 2019)		FNP DMTO 3ème enveloppe (1ère fraction / 2 et libération réserve)	
prélèvement	-472 270 €		
versement	4 919 415 €	attribution 3	854 449 €
<b>Total des versements</b>	<b>10 847 695 €</b>	<b>Total des versements</b>	<b>11 193 885 €</b>
<b>Total des prélèvements</b>	<b>-2 097 354 €</b>	<b>prélèvement unique</b>	<b>-1 724 408 €</b>
		<i>prélèvement progressif</i>	0 €
<b>Solde après prélèvement</b>	<b>8 750 341 €</b>	<b>Solde après prélèvement</b>	<b>9 469 477 €</b>
		<b>Variation 2020 / 2019</b>	<b>719 136 €</b>

## 3) Les dotations de l'État stables (65,9 M€ hors CNSA)

Les dotations au sens du chapitre 942 augmentent symboliquement de 48 k€ et sont portées par la DGF (54,197 M€ contre 54,043 M€ en 2019).

Par ailleurs, si la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est inchangée depuis 12 ans (2,728 M€), si la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) est pour une fois inchangée d'une année sur l'autre puisque introduite récemment dans les variables d'ajustement (6,615 M€), les compensations pour perte de fiscalité locale prolongent leur baisse (2,240 M€ contre 2,344 M€ en 2019) pour être des variables d'ajustement en Loi de Finances depuis l'origine en 2009.

#### 4) Les recettes du Pôle Cohésion Sociale en hausse de + 2,2 M€

Ces recettes totalisent 45,071 M€ au CA 2020 contre 42,872 M€ au CA 2019.

En particulier, les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) s'élèvent à 17,309 M€ comparé à 15,252 M€ en 2019. La différence positive de + 2,057 M€ s'explique essentiellement par la perception de :

- 0,473 M€ au titre de la convention de modernisation ;
- 0,266 M€ pour compenser les primes COVID versées aux services d'aide à domicile ;
- 1,480 M€ de plus qu'en 2019 quant à la loi vieillissement 2<sup>ème</sup> part du fait de la modification, en 2020 à titre exceptionnel, des critères d'attribution qui ont été favorables au Département.

Les recouvrements d'aide sociale personnes âgées et handicapées, ainsi que la participation des familles et d'autres départements s'agissant de l'enfance, sont en hausse de + 0,350 M€ pour atteindre 15,609 M€.

Enfin, pour le RSA, le droit à compensation via la TICPE figé à 10,720 M€ est augmenté du versement de 0,688 M€ en provenance du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI en baisse de 34 k€).

D'autres recettes ont été encaissées à hauteur de 0,745 M€.

#### 5) Les autres recettes du budget

Elles interviennent pour un global de 14,624 M€ au rang desquelles en principal :

- la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) : 2,881 M€
- le produit de l'énergie réservée : 0,693 M€
- la Taxe d'Aménagement : 1,060 M€
- le Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) : 0,599 M€
- recouvrements et remboursements RH : 3,475 M€
- produit des loyers et cessions : 1,661 M€
- recettes diverses : 4,255 M€

### **II - 3 LES RECETTES SPÉCIFIQUES D'ORDRE LIÉES A LA CRISE SANITAIRE**

Comme évoqué supra, il s'agit d'un point de vue purement comptable de recettes d'ordre qui améliorent in fine le résultat de fonctionnement, après avoir été constatées dans un premier temps en écritures réelles (contrepartie en trésorerie) :

- dépenses de fonctionnement COVID étalées sur 5 ans
- avance remboursable pour les DMTO constatée en investissement

Les recettes spécifiques	Montant
Étalement des charges COVID 19	
neutralisation de la dépense réelle	4 400 000 €
L'avance sur le produit des DMTO	
transfert de l'avance de trésorerie	2 366 183 €
<b>Total et incidence sur le résultat</b>	<b>6 766 183 €</b>

### 1) L'étalement des charges COVID 19

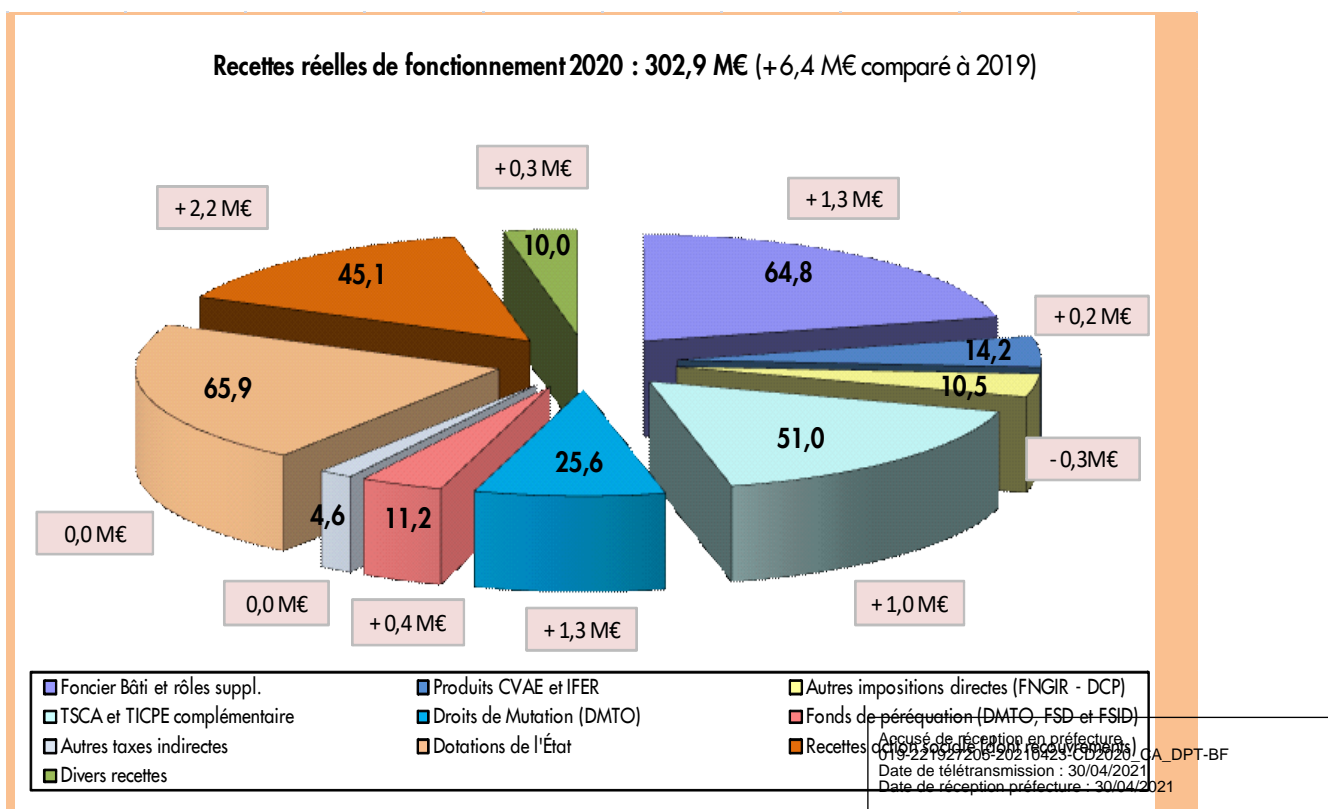
La dépense réelle de 4,4 M€ est neutralisée par une recette d'ordre du même montant qui est prise en compte dans le calcul du résultat de fonctionnement de l'exercice (cf. 3<sup>ème</sup> partie).

### 2) L'avance de l'État sur le produit des DMTO

L'avance de trésorerie est d'abord constatée en investissement, puis transférée par jeu d'écritures en recette de fonctionnement à titre de produit exceptionnel (2,4 M€), produit qui intervient de même dans le résultat de cette section.

\* \* \*

Les recettes de fonctionnement sont synthétisées dans la représentation graphique qui vous est proposée.



## 2ème partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN HAUSSE : 49,6 M€

A l'instar des dépenses d'équipement du secteur public local (d'après les premières études publiées sur les comptes anticipés 2020), les dépenses patrimoniales et sous forme de subventions d'équipement au secteur communal réalisées en 2020, proches de 50 M€, sont les plus élevées de la mandature.

(M€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	43,3	37,1	39,3	45,3	42,3	49,6

### I - 1 LES INVESTISSEMENTS DIRECTS : 33,143 M€

Au préalable, il est rappelé que lors du vote du Budget primitif 2020, le montant potentiellement réalisable pour les dépenses d'équipement s'élevait à 79,8 M€, montant sur lequel 11,6 M€ ont été mis en réserve pour les contournements routiers futurs de Lubersac, Noailles et Meymac.

De la sorte, il a été dédié 47,9 M€ aux équipements départementaux et 20,3 M€ aux subventions d'équipement qui feront l'objet du deuxième paragraphe.

Si jusqu'à présent les efforts de gestion ont permis d'assurer un niveau moyen d'investissement de 41,5 M€ de 2015 à 2019, il a été décidé, en 2020, de mettre en œuvre, à la suite du numérique, le second engagement de la mandature visant le contournement routier de certaines agglomérations, en commençant par celui de Malemort.

#### 1) Les travaux routiers : 25 M€

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements sur les routes départementales dont :	13,706	13,956	13,993	13,817	15,955	24,861
• contournement Malemort					1,006	9,702
• autres contournements					0,502	0,310
• autres investissements routes					14,447	14,849
						2020 / 2019 + 55,82%
sur la mandature						96,288

Le contournement de Malemort engagé financièrement pour totalité au début de l'été 2020 (17,9 M€), a été mandaté en 2020 à hauteur des travaux

La partie des travaux non effectués fait l'objet d'un report de crédits de paiement au BP 2021 de 7,204 M€ dans le cadre de la reprise des résultats 2020.

Comme vous pouvez le constater, les autres opérations de contournement sont mandatées globalement à hauteur de 0,812 M€ dont 0,310 M€ en 2020.

Les investissements routiers, hors grandes opérations précitées, ont mobilisé par ailleurs 14,849 M€ de crédits soit un montant supérieur à la moyenne des 5 derniers exercices qui s'établit à 14,0 M€.

Vous observerez enfin qu'en 6 ans, 96,3 M€ ont été consacrés au patrimoine routier.

## 2) Les bâtiments départementaux : 3 M€

- 1,396 M€ a été destiné aux collèges au titre de projets lancés en 2020 et de ceux qui le seront en 2021.

Le plan de relance "Accompagnement Corrèze COVID 19" a prévu en particulier 2 opérations de rénovation - restructuration pour les collèges d'Allasac et d'Argentat qui ont eu un commencement d'exécution en 2020.

- 1,564 M€ a financé la rénovation et l'aménagement des autres bâtiments sur des projets lancés en 2020 ou en 2021 selon le plan pluriannuel d'investissement, notamment les opérations liées à l'ouverture de nouvelles Maisons du Département.

## 3) La transition écologique : 2,7 M€

L'aménagement de l'espace naturel sensible des Gravières d'Argentat, ouvert au public au début de l'été 2020, a mobilisé 1,989 M€ de crédits de paiement sur l'exercice 2020.

Les contrats de transition écologique parmi lesquels la filière hydrogène, le plan de méthanisation, les véhicules électriques et des études pour le développement de sites neufs en hydroélectricité ont nécessité 0,211 M€ de crédits mandatés.

Enfin, un montant de 0,210 M€ a contribué à une meilleure gestion de l'eau.

## I - 2 LES INVESTISSEMENTS INDIRECTS : 16,449 M€

La part aides aux communes et attractivité des territoires s'élève à 12,023 M€ contre, en moyenne, 13 M€ de 2015 à 2019.

Les 4,426 M€ restants viennent subventionner les tiers privés.

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aides au secteur communal	15,065	11,300	12,003	12,760	14,579	12,023
sur la mandature						77,730

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20210413-CD2020\_CA\_DPT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021

L'impact de la crise sanitaire est bien perceptible également au niveau des subventions d'équipement versées.

L'effort du département a porté naturellement sur les secteurs sport culture jeunesse loisirs et développement autant que la loi le permet pour ce dernier, alors que les secteurs réseaux-infrastructures, aménagements et écoles primaires ont pâti de l'arrêt de l'activité économique par l'interruption des chantiers.

Néanmoins, notre collectivité aura versé, sur la mandature, une enveloppe de subventions proche de 80 M€ pour financer les projets du secteur communal.

### 1) Le soutien aux secteurs sport culture jeunesse loisirs et développement

- sport culture jeunesse loisirs : 1,667 M€ de subventions

Ce montant est supérieur de + 0,254 M€ comparé à 2019. Il se répartit principalement entre 0,627 M€ pour le sport, 0,295 M€ pour la jeunesse et les loisirs et 0,687 M€ pour le patrimoine.

- développement : 1,081 M€ de subventions

En légère hausse de + 38 k€, cette somme se ventile pour l'essentiel en 0,565 M€ à valoir sur des reliquats engagés en faveur du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, puis 0,163 M€ pour la filière tourisme et 0,253 M€ pour les autres subventions.

### 2) Des aides importantes mais toutefois en diminution pour les autres secteurs du fait de la crise sanitaire

- l'aménagement rural et l'environnement corrézien restent une priorité (8,262 M€ de subventions), mais toutefois en retrait comparé à 2019 (- 1,232 M€).
- les réseaux et infrastructures prennent de plein fouet la crise avec le retard pris sur les chantiers : 4,610 M€ de subventions ont été versés mais c'est en retrait de -1,675 M€ au regard de 2019 (1,159 M€ de crédits de paiement sont inutilisés).
- les subventions d'équipement versées pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, aussi pour les collèges, sont divisées par 2, soit 0,496 M€ payés en 2020 contre 1,022 M€ en 2019.

## **II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT EN HAUSSE**

Au préalable, si la Dotation Globale d'Équipement (DGE) a été supprimée en 2019 pour être remplacée par la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID), il convient de rappeler que cette nouvelle dotation d'investissement comporte 2 parts et, en particulier, la part projets qui, dans son fonctionnement, est attribuée en année N de dépôt du dossier (2 635 746 € en 2019), mais versée selon le décret d'application avec un décalage d'un an minimum.

De la sorte et en 2019, le département n'a encaissé que la part péréquation (796 139 €). Le Compte Administratif 2020 comptabilise ainsi les 1ers versements sur la part projets attribuée en 2019, le solde de ladite attribution étant prévu d'être versé en 2021.

## II - 1 LE BINOME TRADITIONNEL DOTATIONS - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

### 1) Les dotations et fonds affectés à l'équipement

M€	CA 2019	CA 2020
DSID (Dot. Soutien Invest. Départ.)		
- DSID part péréquation	0,796	0,659
- DSID part projets	0,000	1,971
DGE (Dotation Globale d'Équip.)	0,585	0,000
DDEC (Équipement Collèges)	1,330	1,330
FCTVA (Fonds Compensation TVA)	2,971	3,522
<b>Total dotations et fonds Inv.</b>	<b>5,682</b>	<b>7,482</b>

De CA à CA, les dotations et fonds d'investissement augmentent ainsi de + 1,8 M€.

La DSID part projets constate donc un encaissement de 1,971 M€ ventilé en 4 axes, axe 1 Téléphonie mobile 0,128 M€, axe 2 Bâtiments scolaires, sociaux et logements 0,077 M€, axes 3 et 4 Travaux routiers 1,766 M€.

La méthode de calcul de la part péréquation procure une recette de 0,659 M€, en baisse de - 0,137 M€.

Si la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges est figée depuis 2008 au montant de 1,330 M€, le FCTVA, basé sur l'assiette des dépenses éligibles effectuées en N-1 multipliée par le taux inchangé de 16,404 %, est en hausse de + 0,551 M€.

### 2) Les subventions d'équipement reçues

M€	CA 2019	CA 2020
<b>Subventions d'équipement reçues</b>	1,668	1,752
<i>Cessions</i>	<i>0,241</i>	<i>0,231</i>

Le total des subventions augmente de + 84 k€.

La subvention la plus importante concerne les Gravières d'Argentat et intervient pour un total de 823 961 € (partenariat EDF 300 000 € et Agence de l'Eau Adour Garonne 523 961 €).

Le produit des amendes de radars automatiques est de 783 373 €

La dernière subvention significative est de 104 990 €, en provenance de la Caisse des Dépôts pour le plan Haut Débit.

-----

Ce tableau fait également mention, en italique, du produit des cessions 2020, dans la mesure où leur traitement comptable est particulier. Retenons simplement qu'au final, elles rentrent logiquement dans le calcul du résultat d'investissement puisqu'il s'agit de diverses sorties du patrimoine.

Le total cédé sensiblement identique à celui de 2019 concerne une partie des anciens bâtiments de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM : 110 680 €), l'ancienne gendarmerie de Juillac (100 000 €) et divers matériels et véhicules de l'ex parc de l'équipement (20 224 €).

## **II - 2 LA PARTICULARITE DE L'EMPRUNT "COVID" ET DE L'AVANCE SUR DMTO**

Dans ces 2 cas soumis également à traitement comptable particulier, retenons :

### **1) L'emprunt complémentaire ou dit "COVID" pour financer l'étalement des charges**

Cet emprunt de 3,5 M€ contractualisé dans les derniers jours de décembre 2020 n'a pas été débloqué, mais reporté sur l'exercice 2021 (possibilité de déblocage jusqu'au 25/06/2021).

Pour autant, il rentre dans le calcul du résultat d'investissement, précision rappelée que ces 3,5 M€ d'emprunt correspondent aux charges COVID de 4,4 M€ minorées de la 1<sup>ère</sup> annuité d'étalement (0,9 M€).

### **2) La constatation de l'avance de trésorerie sur le produit des DMTO**

Pour ce 2<sup>ème</sup> cas, l'opération comptable est "blanche" pour la section d'investissement puisque la constatation de la recette financière de trésorerie est neutralisée pour in fine ressortir en recette exceptionnelle de fonctionnement d'ordre (cf. supra).

En quelque sorte, elle s'additionne provisoirement au produit des DMTO par le jeu inversé (reprise d'excédent) du compte de capitalisation des excédents.

## **III - L'EMPRUNT : PRODUIT 2020 - BILAN DU DÉSENETTEMENT - GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

La dette est évoquée ici de manière succincte, le récent rapport des Orientations Budgétaires pour 2021, en séance plénière du 5 mars dernier, ayant fait une communication détaillée sur le sujet.




### III - 1 LE PRODUIT 2020 DE L'EMPRUNT

Comme vous le savez, hors emprunt "COVID", il a été contracté et encaissé 25 M€ d'emprunt nouveau en 2020. Ce montant finance 50 % des dépenses d'équipement (49,6 M€) à un taux inédit de 0,75 % correspondant uniquement à la marge bancaire dans un contexte inédit.

Ces 25 M€ d'emprunt nouveau valident les prévisions du BP 2020 prévoyant un désendettement supplémentaire désormais effectif de - 5,3 M€.

D'après les différentes communications reçues ce début d'année (Association des Départements de France en particulier accompagnée de Ressources Consultant Finances (consultant RCF)), les Départements qui se seront désendettés en 2020 ne doivent pas être bien nombreux.

Si leur encours de dette a diminué de - 2,5 % en 2019, il apparaît en hausse en 2020 de + 1,2 %.

TAUX MOYEN PONDERE DE L'EMPRUNT 2020 DE 25 000 000 € A TAUX FIXE SUR 20 ANS				
<i>calcul du TMP</i>	Banque Postale	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole	Total / Moyenne
en €	13 000 000	6 000 000	6 000 000	25 000 000
pondération / emprunts (%)	52,00%	24,00%	24,00%	100,00%
Taux Fixe	0,73%	0,77%	0,77%	
<b>Taux Moyen Pondéré</b>	0,38%	0,18%	0,18%	<b>0,7492%</b>
<b>AU FINAL puis sur la mandature (à Taux Fixe) :</b>	<b>• le Département a emprunté sur 20 ans à 0,75% contre 0,98% en 2019 et 1,55% de 2015 à 2018</b>			
				

### III - 2 LE BILAN DU DÉSENDETTEMENT SUR LA MANDATURE

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	27,722	29,754	31,284	32,141	32,369	30,310
moyenne / an	30,597					
Emprunt nouveau	27,670	25,000	19,497	25,120	13,000	25,000
moyenne / an	22,548					
<b>Désendettement</b>	-0,052	-4,754	-11,787	-7,021	-19,369	-5,310
montant cumulé	-0,052	-4,806	-16,593	-23,614	-42,983	<b>-48,293</b>
moyenne / an	<b>-8,049</b>					
Encours de dette fin d'exercice	<b>360,300</b>	355,546	343,759	336,738	317,369	<b>312,059</b>

Le processus de désendettement s'obtient par un remboursement annuel de capital élevé (30,6 M€ en moyenne) et un emprunt nouveau plafonné à 25 M€ annuels (moyenne de 22,5 M€). Il atteint - 48,3 M€ en cumulé à fin 2020.

### III - 3 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Sous forme de tableau, la synthèse des négociations est présentée comme suit.

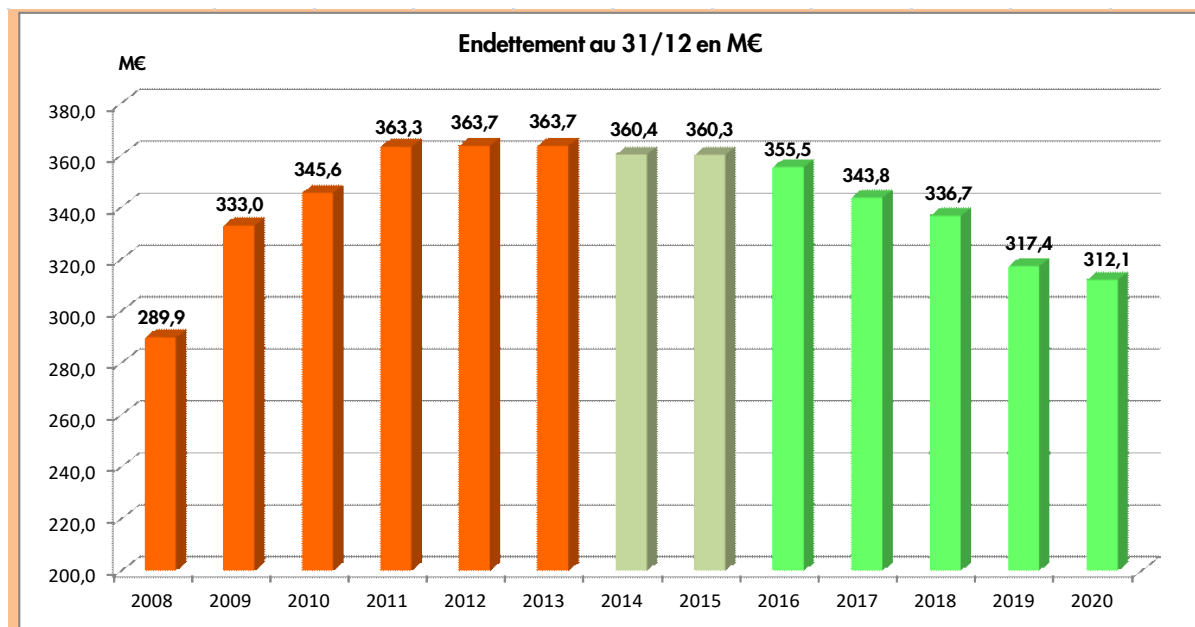
Banque	capital renégocié	pénalité 0 € (indicative)	ancien taux	nouveau taux	gain budgétaire
CA-CIB (filiale Crédit Agricole)					
• contrat TAM + 0,035	3 978 700 €	clause contrat	0,00%	0,00%	0 €
Crédit Agricole				Taux Fixe 0 %	sécurisation
• contrat Taux Fixe (2012)	3 999 141 €	209 955 €	4,50%	2,13%	430 500 €
Caisse des Dépôts					
• contrat LEP + 1,35 (2012)	2 025 000 €	60 750 €	2,35%	1,50%	50 965 €
				Lvt A +1	
• 3 contrats Lvt A + 1 (2014)	6 400 000 €	537 600 €	1,50%	1,40%	80 228 €
				Lvt A + 0,9	
<b>TOTAL</b>	<b>16 402 841 €</b>	<b>808 305 €</b>			<b>561 693 €</b>

Accuse de réception en préfecture  
019-221927205-20210423-CD2020\_CA\_DPT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021

En résumé, 16,4 M€ d'encours ont été renégociés (6 contrats) en dérogeant aux conventions pour les pénalités (pas de pénalités sur un "potentiel" de 0,8 M€), pour un gain budgétaire sur la durée résiduelle de 0,562 M€ sans aucun allongement de la dette.

Quelques autres démarches, pas suffisamment favorables, sont restées sans suite.

En conclusion, le désendettement sur la mandature apparaît dans l'histogramme suivant.



### 3ème partie : ANALYSE FINANCIÈRE ET COMPARATIVE

#### I - LE RÉSULTAT DE CLOTURE ET LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

1) Le résultat de clôture (écritures budgétaires)

Recettes d'investissement réalisées	107 314 582,43
Dépenses d'investissement réalisées	103 639 562,65
Résultat brut 2020	3 675 019,78
Solde d'exécution d'investissement reporté	-25 041 499,57
<b>Solde cumulé d'investissement 2020 à reporter (c/ 001 Dépense)</b>	<b>-21 366 479,79</b>
Restes à Réaliser en Dépenses	15 628 711,12
Restes à Réaliser en Recettes	11 925 000,04
<u>Déficit de la section d'investissement</u>	<u>-25 070 190,87</u>
Recettes de fonctionnement réalisées	315 158 726,96
Dépenses de fonctionnement réalisées	276 864 452,89
Résultat brut de fonctionnement 2020	38 294 274,07
Excédent de fonctionnement reporté	36 106 210,09
Solde cumulé de fonctionnement 2020	74 400 484,16
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
Résultat cumulé 2020 avec les restes à réaliser	74 400 484,16
<b>Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)</b>	<b>25 070 190,87</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2020 à reporter (c/ 002 Recette)</b>	<b>49 330 293,29</b>
<i>Fonds de roulement budgétaire au 01/01/2020</i>	<i>36 106 210,09</i>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>-3 703 711,08</i>
<i>Fonds de roulement budgétaire au 31/12/2020</i>	<i>53 034 004,37</i>
<i>Variation du fonds de roulement budgétaire sur l'exercice 2020</i>	<i>16 927 794,28</i>

- en investissement

Il est à noter :

- le souhait de contenir le déficit d'investissement dans une fourchette [- 20 M€ ; -25 M€], c'est-à-dire à hauteur de 50 % d'une année de dépenses d'équipement;

- s'agissant des restes à réaliser, hormis le report sur l'exercice 2021 d'une somme de 8 425 000,04 € en dépenses et recettes (refinancement à moindre coût de 4 lignes de prêt de la Caisse des Dépôts), 7 203 711,08 € correspondent au report de crédits de dépenses sur 2021 pour le contournement de Malemort et 3 500 000 € au report de crédits de recettes sur 2021 au titre du produit de l'emprunt "COVID" mobilisable jusqu'en juin 2021.

- en fonctionnement

Le frein à la réalisation des dépenses pendant les 2 confinements et finalement des recettes très favorables par rapport au prudentiel de rigueur, sans oublier l'apport de recettes issues des mécanismes comptables de l'étalement des charges et de l'avance de trésorerie sur les DMTO, doublent l'excédent avant affectation de cette section.

## 2) Synthèse de la formation du résultat (écritures réelles)

sections D / R	Voté	Réalisé	écart
<b>Fonctionnement (€)</b>			<b>25 913 029,58</b>
dépenses	251 127 945,50	242 823 129,75	8 304 815,75
recettes	285 327 989,67	302 936 203,50	17 608 213,83
<b>Investissement (€)</b>			<b>27 120 974,79</b>
dépenses (1)	111 086 269,59	79 938 578,88	31 147 690,71
recettes (1)	40 780 015,33	36 753 299,41	-4 026 715,92
<b>Total (€)</b>			<b>53 034 004,37</b>
<i>(1) hors comptes 16449 et 166 obligatoirement soldés au 31/12</i>			

Si ce tableau permet d'auto vérifier la concordance des écritures de l'ordonnateur, tout vient d'être dit pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, côté dépenses, le Département garde des marges de manœuvre issues des efforts de gestion pour les investissements futurs et pour accentuer le désendettement.

Côté recettes, l'écart négatif de - 4 M€ provient simplement de la non réalisation en 2020 de l'emprunt dit COVID de 3,5 M€ et de la réalisation des cessions, prévues en écriture réelle, mais lisible dans les écritures d'ordre (cf. supra).

### 3) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

- Les soldes de gestion

Ecritures réelles en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de fonctionnement (1)	292 312 434	290 746 984	284 876 414	288 666 336	295 057 834	302 521 875
Dépenses de fonctionnement h/intérêts (2)	247 096 252	240 072 974	230 325 434	228 237 097	232 253 629	235 055 543
<b>Epargne de gestion</b>	<b>45 216 182</b>	<b>50 674 010</b>	<b>54 550 980</b>	<b>60 429 238</b>	<b>62 804 206</b>	<b>67 466 332</b>
Charges financières	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277	8 221 881	7 217 586
<b>Epargne brute</b>	<b>34 124 001</b>	<b>40 318 232</b>	<b>45 005 888</b>	<b>51 580 962</b>	<b>54 582 325</b>	<b>60 248 745</b>
Amortissement de la dette	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075	32 369 425	30 309 683
<b>Epargne nette</b>	<b>6 401 765</b>	<b>10 564 149</b>	<b>13 722 203</b>	<b>19 439 887</b>	<b>22 212 901</b>	<b>29 939 063</b>

(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions  
(2) Dépenses de fonctionnement après déduction des provisions

Les soldes de gestion font apparaître la consolidation de la situation financière du Département, les 3 niveaux d'épargne étant sur une pente ascendante depuis 2015.

Près de 30 M€ d'épargne nette signifient que le Conseil Départemental, en rajoutant les recettes propres annuelles d'investissement (FCTVA, DSID, subventions reçues etc. ...) de l'ordre de 10 M€, est en capacité de réaliser les dépenses d'équipement 2021 sans recours à l'emprunt.

- Les principaux ratios

Ratios d'analyse	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	niveau souhaitable*
taux d'épargne brute	11,67%	13,85%	15,78%	17,87%	18,50%	19,92%	> à 10%
intérêts de la dette en % des DRF	4,30%	4,13%	3,86%	3,63%	3,35%	2,88%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,13%	13,78%	14,23%	14,12%↓	13,70%↓	12,33%↓	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	179 €	149 €	158 €	168 €	169 €	199 €	200 € (base 50 M€)
durée de désendettement	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois	6 ans 7 mois	5 ans 10 mois	5 ans 2 mois	≤ à 10 ans
encours de dette rapporté aux RRF	123,26%	122,29%	120,67%	116,65%↓	107,56%↓	103,15%↓	[80% ; 100%]
* par les différents acteurs et observateurs de la vie locale		en bonne voie		très favorable	↓	baisse amorcée	

La conclusion apportée par ce tableau, sous la grande réserve du futur quant à sortir de la pandémie et ses conséquences que personne ne peut mesurer actuellement, est que la santé financière est retrouvée (forte capacité d'épargne, dépenses d'équipement contenues au niveau moyen de la strate des départements de moins de 250 000 habitants), mais en supportant une dette encore trop élevée.

En considérant la dette en € par habitant au 31/12/2020, elle représente 1 253 €/h (ratio calculé selon la méthode de la DGCL qui retient la population INSEE avec les doubles comptes).

Au plus fort de l'endettement au 31/12/2013 (363,716 M€ d'encours), ce ratio s'élevait à 1 442 €/h.

Il reste néanmoins que la capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années théoriques pour solder la dette en y consacrant la totalité de l'épargne est ramenée à 5 ans et 2 mois en 2020 (pour les départements métropolitains elle ressort en moyenne à 3 ans et 6 mois au CA 2019 - source DGCL ).

Pour conforter cette approche dite ratio Klopfer (consultant), remarquons également qu'un second ratio rapportant la dette aux recettes de fonctionnement en constante diminution depuis 2015, se rapproche des 100 % (précisément 103,15 %).

Cela signifie qu'avec un BP 2021 qui s'équilibrerait en investissement sans recours à l'emprunt et, pour peu que les recettes de fonctionnement tiennent toujours le choc du COVID, la dette deviendrait, dans ces conditions, inférieure à une année de produits courants.

## II - COMPARATIF DEPARTEMENTAL

Jusqu'à ce jour, le comparatif départemental du rapport de présentation du Compte Administratif s'appuyait sur les données des Comptes N-1, les derniers approuvés figurant dans les bases officielles, en particulier la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) rattachée au Ministère de l'Intérieur.

L'année 2020, si particulière, oblige à examiner lesières tendances dès la clôture de cet exercice, 2019 par la force des choses présentant un intérêt bien moindre, alors que la crise se prolonge sans connaître l'avenir de la pandémie.

L'Association des Départements de France (ADF) a examiné, en Comité Exécutif du 2 mars dernier, les résultats d'une enquête menée à son initiative, à laquelle 47 Départements ont répondu, dont la Corrèze.

L'objet de cette enquête s'intitule : Situation financière des départements en 2020 et estimation du coût des dépenses liées à la crise COVID.

### • représentativité du panel

- les 47 départements représentent 49 % des dépenses de fonctionnement (CA 2019).
- 30 d'entre eux sont ruraux, soit 64 % des réponses, 16 sont urbains, et 1 département est d'outre mer.
- les dépenses de fonctionnement (DF) des départements ruraux constituent 36 % du total des DF du panel, soit un prorata équivalent à l'ensemble des départements ruraux parmi les 96 départements métropolitains.

## • impact financier de la crise COVID

- les dépenses nettes des économies et des recettes "COVID" se situent entre 26 et 29 € par habitant, soit, par extrapolation à l'ensemble des départements, un coût net compris entre 1,6 et 1,8 Md€.

- parmi ces dépenses, 26 % sont liées au RSA et 22 % sont des actions volontaires.

Pour la Corrèze et en reprenant les chiffres COVID explicités au paragraphe des DF, les dépenses COVID (celles objet de l'étalement + les primes) totalisent 5 950 701 € brut et 5 616 369 € net (après déduction de 334 332 € de recettes).

Opérations COVID	Rapports CD 101 et 301 du 27/11/2020	Mandaté 2020
<b>DEPENSES</b>		
2020 - Abonnements licences et conférences	8 524,80	8 524,80
2020 - Nettoyage des locaux et marquage au sol	20 790,80	45 911,00
2020 - GARDIENNAGE Marbot COVID 19	18 480,00	27 753,48
2020 - Pandémie - COVID 19		397 184,08
2020 - Pandémie : Dépenses internes COVID-19	573 227,22	215 184,04
2020 - Soutien au Tourisme et à la restauration	396 250,00	396 250,00
RSA FORFAITAIRE et MAJORE : Surplus RSA	2 400 000,00	2 330 070,83
2020 - COVID COMPENSATION SOUS ACTIVITE FO-FH	215 933,00	215 933,00
2020-COVID-19 : COMPENSATION SOUS ACTIVITE SAAD	599 036,00	599 036,00
<b>Sous total éligible à l'étalement COVID</b>	<b>4 232 241,82</b>	<b>4 235 847,23</b>
2020- PRIMES COVID SAAD	615 874,00	614 909,00
2020 - PRIMES COVID ICA ET SAAD MANDATAIRES	221 877,00	272 390,00
2020 - PRIMES COVID ACCUEILLANTS FAMILIAUX	31 804,00	31 738,00
2020 - PRIMES COVID ETABLISSEMENTS FO - FH	309 584,00	307 598,00
2020 - PRIMES COVID FONDATION JACQUES CHIRAC	64 244,00	63 848,00
2020 - PRIMES COVID ADAPEI	23 542,00	23 542,00
2020 - COVID-19 : PRIMES AIDE A DOMICILE CESU	82 000,00	83 429,00
2020 - Primes COVID établissements enfance	196 540,00	161 400,00
2020-2021 - Paye des Assistants Familiaux	156 000,00	156 000,00
<b>Sous total primes COVID</b>	<b>1 701 465,00</b>	<b>1 714 854,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES COVID</b>		<b>5 950 701,23</b>
<b>RECETTES</b>		
2020-CNSA COMPENSATION PRIMES COVID	268 143,00	266 331,51
2020 - Pandémie : Subvention Etat masques		68 000,00
<b>TOTAL RECETTES COVID</b>		<b>334 331,51</b>
<b>ANNUITE D'ETALEMENT pendant 5 ans</b>		<b>847 169,45</b>

*l'annuité 2020 ressort à 880 000,00 € dans le document budgétaire et sera ajustée au prochain Compte Administratif*



Les "économies" du fait des 2 confinements ressortent à 1 995 000 €, alors que les pertes de recettes sont estimées à 636 000 € (TICPE Acte II pour l'essentiel).

L'impact financier pour la Corrèze est donc de 4 257 369 €, c'est-à-dire 17 à 18 € par habitant en considérant soit la population avec les doubles comptes, soit la population municipale (249 135 h ou 241 464 h au 01/01/2020).

### • la situation financière consolidée des Départements fin 2020

- une forte hausse des Dépenses de Fonctionnement (+ 4,3 %) dont RSA + 7,7 %  
→ Corrèze, DF (+ 0,54 %) dont RSA + 13,7 %
  
- une croissance des Recettes de Fonctionnement comparable à celle de 2019 (+ 2,9 %) avec une stabilité des DMTO (- 0,2 %)  
→ Corrèze, RF (+ 2,16 %) dont DMTO + 5,35 %
  
- des Dépenses d'Équipement qui augmentent deux fois moins vite en 2020 qu'en 2019 (+ 5,0 %) et un encours de dette en hausse (+ 1,2 %) après une diminution en 2019  
→ Corrèze, DE (+ 17,22 %) et encours de dette (- 1,7 %)
  
- une baisse importante des niveaux d'épargne, soit - 6,7 % (Épargne Brute) et - 6,1 % (Épargne Nette)  
→ Corrèze, EB (+10,4 %) et EN (+ 34,8 %)
  
- délai de désendettement (4 ans et 1 mois en 2020 contre 3 ans et 6 mois en 2019) et taux d'épargne brute (12,0 %)  
→ Corrèze, délai de désendettement (5 ans et 2 mois) et taux d'EB (19,9 %)

En dépit de nombreuses disparités mentionnées dans les conclusions de l'étude de l'ADF, il apparaît que la Corrèze a subi la crise sanitaire au même titre que les autres départements.

Mais les indicateurs de la situation financière montrent que la Corrèze l'aurait mieux gérée, y compris en matière d'endettement.

## CONCLUSION

Malgré la crise, le Compte Administratif 2020 tient la comparaison avec le CA 2019, l'année 2019 ayant été alors présentée comme exceptionnelle dans un contexte habituel.

Les impacts budgétaires de cette crise peuvent se trouver devant nous, en 2021, ... .

La présentation du CA 2020 qui précède montre que les engagements pris pour la mandature ont été tenus malgré la survenue de multiples éléments extérieurs venant réduire considérablement les marges de manœuvre du Département.

Par éléments extérieurs, rappelons ici la contribution départementale à la résorption des déficits publics (baisse de la DGF à hauteur de 12,8 M€ par an depuis 2017, etc.), la perte d'une partie de nos prérogatives (Loi NOTRe de 2015) et enfin une crise sanitaire, économique et sociale majeure dont les conséquences se feront sentir sur plusieurs années.

Le dernier coup porté avec la réforme de la Taxe Foncière aura pour effet de priver la collectivité de son principal levier décisionnel, rompant ainsi le lien fiscal entre le Département et son territoire.

Or, le Département a su démontrer, au cœur de la crise sanitaire, son rôle de coordinateur privilégié de nombreuses actions sociales de proximité, ainsi que son indispensable implication au quotidien de tous les âges de la vie des corréziens.

Il a également prouvé sa capacité à contenir les dépenses de fonctionnement tout en maîtrisant le recours à l'emprunt afin d'investir et, de la sorte, innover et se moderniser.

Le projet de Budget Primitif pour 2021 qui sera examiné après le présent Compte soumis à votre approbation poursuit dans ce sens.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.04.23/302 en date du 23 avril 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales,

DÉLIBÈRE

I - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les recettes réalisées par le Département de la Corrèze au cours de l'exercice 2020 sont arrêtées définitivement à (titres émis) :

RECETTES REALISEES / SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	107 314 582,43	71 793 939,82
FONCTIONNEMENT	315 158 726,96	302 936 203,50
<b>TOTAL</b>	<b>422 473 309,39</b>	<b>374 730 143,32</b>

**Article 2** : Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020 sont arrêtées définitivement à (mandats émis) :

DEPENSES REALISEES/ SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	103 639 562,65	89 937 719,72
FONCTIONNEMENT	276 864 452,89	302 936 203,50
<b>TOTAL</b>	<b>380 504 015,54</b>	<b>332 760 849,47</b>

Article 3 : Les résultats bruts constatés à la clôture de l'exercice 2020 sont arrêtés définitivement à :

INVESTISSEMENT SOLDE BRUT D'EXECUTION 2020	Mandats émis	Titres émis	SOLDE BRUT	SOLDE BRUT
	2020	2020	2019	2020
	103 639 562,65	107 314 582,43	-25 041 499,57	
				-21 366 479,79

FONCTIONNEMENT RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2020	276 864 452,89	315 158 726,96	36 106 210,09	
				74 400 484,16

II - RESULTATS NETS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

Article 4 : Compte tenu des résultats bruts de clôture 2020 et des restes à réaliser 2020, les résultats nets de l'exercice sont les suivants :

Sections / Résultat	Résultats bruts de clôture 2020	Restes à réaliser		Soldes nets
		Dépenses	Recettes	Fonds libres
Investissement	-21 366 479,79	15 628 711,12	11 925 000,04	-25 070 190,87
Fonctionnement	74 400 484,16	0,00	0,00	74 400 484,16
<b>RESULTAT 2020</b>	<b>53 034 004,37</b>	<b>15 628 711,12</b>	<b>11 925 000,04</b>	<b>49 330 293,29</b>

III - ANNEXES A LA DELIBERATION :

Article 5 : En application de la nomenclature M52, acte est donné de l'utilisation des crédits inscrits en fonctionnement au compte 022 - dépenses imprévues (cf. : Annexe 1).

Article 6 : En application de l'article 44 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, acte est donné de l'information sur les emprunts réalisés en 2020 (cf. Annexe 2).

Article 7 : En application de l'article 107 de la loi NOTRe, figure en Annexe 3 une présentation synthétique des principales données financières du Compte Administratif 2020.

Article 8 : En application de l'article L. 3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Annexe 4 récapitule pour chaque Conseiller Départemental le montant des indemnités de fonction qu'il (elle) a perçu en 2020 au titre de l'exercice de ce mandat.

**Article 9** : En application de la nomenclature M52, les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) sont clôturées conformément à la liste figurant en Annexe 5 qui indique pour chacune d'elles le solde non utilisé.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 25 voix pour, 12 abstentions, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

Certifié conforme  
P/O Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental  
Christophe ARFEUILLERE  
Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le :  
Accusé réception en Préfecture n°  
Affiché le :

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Roger CHASSAGNARD, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Madame Danielle COULAUD, Madame Najat DELDOULI, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Florence DUCLOS, Madame Laurence DUMAS, Monsieur Gilbert FRONTY, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Cédric LACHAUD, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Lilith PITTMAN, Madame Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Madame Michèle RELIAT, Madame Hélène ROME, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Madame Nelly SIMANDOUX, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean STOHR, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Nicole TAURISSON, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE

**Pouvoirs :**

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Nelly SIMANDOUX
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Tulle, le 19 mai 2020

DIRECTION DES FINANCES

Mr Jacques AMAT  
Payeur Départemental  
9 rue René et Émile FAGE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

19000 TULLE

Préfecture de la Corrèze  
Reçu le  
26 MAI 2020  
Contrôle de Légalité

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers le chapitre 935, pour les besoins de la crise sanitaire relative à l'épidémie de Covid-19 d'un montant de 1 200 000 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2020.



  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental  


## Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2020**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ 1952	- 1 200 000,00 €	FON52020P024	60668//9358	+ 1 200 000,00 €	Accepté	14/05/2020
DEPENSES IMPREVUES			PANDEMIE DU CORONAVIRUS 2020				

Préfecture de la Corrèze  
 Reçu le  
**26 MAI 2020**  
 Contrôle de Légalité



Tulle, le 28 juillet 2020

DIRECTION DES FINANCES

Mr Jacques AMAT  
Payeur Départemental  
9 rue René et Émile FAGE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

19000 TULLE

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-joint, pour un montant total de 534 577,98 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2020.

Pascal COSTE

Président du Conseil Départemental



## Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2020**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ /952	- 4 216,42 €	FON01998P068	6541/ /9351	+ 4 216,42 €	Accepté	22/06/2020
DEPENSES IMPREVUES			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 2 964,25 €	FON01998P068	6541/ /9352	+ 2 964,25 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 56 793,14 €	FON01998P068	6541/ /93532	+ 56 793,14 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 3 533,84 €	FON01998P068	6541/ /935471	+ 3 533,84 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 997,49 €	FON01998P068	6541/ /93550	+ 997,49 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 7 652,33 €	FON01998P068	6541/ /93551	+ 7 652,33 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 77,86 €	FON01998P068	6541/ /93552	+ 77,86 €	Accepté	22/06/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				

Accusé de réception en préfecture  
0192192205-2020-28-00028-CJ-DPT-BF  
Date de télétransmission : 28/08/2020  
Date de réception préfecture : 30/08/2020  
Date de télétransmission : 28/08/2020  
Date de réception préfecture : 28/08/2020

022/ /952	- 452,25 €	FON01998P068	6541/ /93553	+ 452,25 €	Accepté	22/06/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ /952	- 5 606,64 €	FON01998P068	6541/ /93567	+ 5 606,64 €	Accepté	22/06/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ /952	- 60,00 €	FON01998P068	6541/ /9381	+ 60,00 €	Accepté	22/06/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ /952	- 4 703,73 €	FON01998P068	6541/ /93921	+ 4 703,73 €	Accepté	22/06/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ /952	- 10 000,00 €	FON01998P068	6541/ /9393	+ 10 000,00 €	Accepté	22/06/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ /952	- 339,12 €	FON01998P068	6542/ /941	+ 339,12 €	Accepté	22/06/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ /952	- 8 931,47 €	FON01998P068	6542/ /93532	+ 8 931,47 €	Accepté	22/06/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ /952	- 189,96 €	FON01998P068	6542/ /93551	+ 189,96 €	Accepté	22/06/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ /952	- 3 499,79 €	FON01998P068	6542/ /93567	+ 3 499,79 €	Accepté	22/06/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ /952	- 700,00 €	FON01998P068	6542/ /93568	+ 700,00 €	Accepté	22/06/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ /952	- 7 609,69 €	FON01998P068	6542/ /93921	+ 7 609,69 €	Accepté	22/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
 01920192705202028502020-2020-2\_DEP\_IMP  
 Date de transmission : 30/04/2021  
 Date de réception préfecture : 30/04/2021  
 Date de télétransmission : 28/08/2020  
 Date de réception préfecture : 28/08/2020

CREANCES ETEINTES

022/ /952	- 20 000,00 €	FON01998P068	6542/ /9393	+ 20 000,00 €	Accepté	22/06/2020
-----------	---------------	--------------	-------------	---------------	---------	------------

CREANCES ETEINTES

022/ /952	- 396 250,00 €	FON92019P031	6574/ /9394	+ 396 250,00 €	Accepté	22/06/2020
-----------	----------------	--------------	-------------	----------------	---------	------------

AMBITION TOURISME 2020-2022

Total programme	- 534 577,98 €					
-----------------	----------------	--	--	--	--	--

Accusé de réception en préfecture  
01921922052020280820 CA DEP\_SF  
Date de réception : 28/08/2020  
Date de télétransmission : 28/08/2020  
Date de réception préfecture : 30/04/2021 - 3  
Date de réception préfecture : 28/08/2020

Tulle, le 27 novembre 2020

DIRECTION DES FINANCES

Mr Jacques AMAT  
Payeur Départemental  
9 rue René et Émile FAGE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

19000 TULLE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-joint, pour un montant total de 68 340,49 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2020.

  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental  


## Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2020**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ /952	- 1 859,36 €	FON01998P068	6541/ /9351	+ 1 859,36 €	Accepté	27/11/2020
DEPENSES IMPREVUES			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 19 306,73 €	FON01998P068	6541/ /9352	+ 19 306,73 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 26 044,40 €	FON01998P068	6541/ /93532	+ 26 044,40 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 1 491,58 €	FON01998P068	6541/ /93551	+ 1 491,58 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 829,30 €	FON01998P068	6541/ /93552	+ 829,30 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 1 275,30 €	FON01998P068	6541/ /93567	+ 1 275,30 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
	022/ /952	- 567,49 €	FON01998P068	6541/ /93621	+ 567,49 €	Accepté	27/11/2020
			ADMISSIONS EN NON-VALEUR				

Accusé de réception en préfecture  
0192192205-2020-23-50109-CJ-DPT-8F  
Date de télétransmission : 03/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021  
Date de télétransmission : 04/12/2020  
Date de réception préfecture : 04/12/2020

022/ 1952	- 60,00 €	FON01998P068	6541/ /9381	+ 60,00 €	Accepté	27/11/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ 1952	- 1 615,80 €	FON01998P068	6541/ /93921	+ 1 615,80 €	Accepté	27/11/2020
		ADMISSIONS EN NON-VALEUR				
022/ 1952	- 5 484,72 €	FON01998P068	6542/ /9352	+ 5 484,72 €	Accepté	27/11/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ 1952	- 4 017,90 €	FON01998P068	6542/ /93532	+ 4 017,90 €	Accepté	27/11/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ 1952	- 99,72 €	FON01998P068	6542/ /93551	+ 99,72 €	Accepté	27/11/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ 1952	- 5 276,90 €	FON01998P068	6542/ /93567	+ 5 276,90 €	Accepté	27/11/2020
		CREANCES ETEINTES				
022/ 1952	- 411,29 €	FON01998P068	6542/ /93921	+ 411,29 €	Accepté	27/11/2020
		CREANCES ETEINTES				
Total programme	- 68 340,49 €					

Accusé de réception en préfecture  
 0192192205-2020-2350103-CO-DEP-8F  
 Date de télétransmission : 30/04/2021  
 Date de réception préfecture : 30/04/2021  
 Date de télétransmission : 04/12/2020  
 Date de réception préfecture : 04/12/2020

## EMPRUNTS REALISES EN 2020

Prêteur	Date du contrat	Montant	Taux fixe	Taux variable		Durée	Périodicité	Amortissement	Observations	Montant mobilisé
				index	marge					
<b>Emprunt principal : 25 000 000 €</b>										
La Banque Postale	07/07/2020	10 000 000,00 €	0,73%			20 ans	trimestrielle	constant	déblocage automatique le 18/12/2020 (pas de phase de mobilisation typée ligne de trésorerie)	10 000 000,00 €
La Banque Postale	07/07/2020	3 000 000,00 €	0,73%			20 ans	trimestrielle	constant	déblocage automatique le 18/12/2020 (pas de phase de mobilisation typée ligne de trésorerie)	3 000 000,00 €
Crédit Agricole	07/07/2020	6 000 000,00 €	0,77%			20 ans	trimestrielle	constant	consolidation le 14/12/2020	6 000 000,00 €
Caisse d'Épargne puis cession au Crédit Foncier	10/07/2020	6 000 000,00 €	0,77%			20 ans	trimestrielle	constant	consolidation le 25/12/2020	6 000 000,00 €
<b>Emprunt complémentaire dit "COVID" : 3 500 000 €</b>										
Caisse d'Épargne	05/01/2021	3 500 000,00 €	0,19%			5 ans	trimestrielle	constant	déblocage des fonds à intervenir au plus tard le 25/06/2021	0,00 €
<b>Total 2020</b>		<b>28 500 000,00 €</b>							<b>Total mobilisé</b>	<b>25 000 000,00 €</b>



## Article 107 de la loi NOTRe

### 1) Présentation synthétique du Compte Administratif 2020

		BP 2020 (en €)	CA 2020 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	81 494 377,45 €	34 041 323,14 €
	réel	248 482 028,50 €	242 823 129,75 €
<b>S/Total D de Fonctionnement</b>		<b>329 976 405,95 €</b>	<b>276 864 452,89 €</b>
Dépenses d'investissement	ordre	6 875 939,86 €	13 701 842,93 €
	réel	152 780 446,16 €	89 937 719,72 €
<b>S/Total D d' Investissement</b>		<b>159 656 386,02 €</b>	<b>103 639 562,65 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>489 632 791,97 €</b>	<b>380 504 015,54 €</b>
Recettes de fonctionnement	ordre	5 301 939,86 €	12 222 523,46 €
	réel	324 674 466,09 €	302 936 203,50 €
<b>S/Total R de Fonctionnement</b>		<b>329 976 405,95 €</b>	<b>315 158 726,96 €</b>
Recettes d'investissement	ordre	83 068 377,45 €	35 520 642,61 €
	réel	76 588 008,57 €	71 793 939,82 €
<b>S/Total R d' Investissement</b>		<b>159 656 386,02 €</b>	<b>107 314 582,43 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>489 632 791,97 €</b>	<b>422 473 309,39 €</b>
[En investissement hors emprunt revolving c/ 16449 = 12 842 000 € en dépenses et recettes réelles BP, mais y compris refinancement de la dette c/ 166 = 9 999 140,84 € en D / R réelles au CA]			

### 2) Soldes de gestion 2020

Ecritures réelles en €	CA 2020
Recettes de fonctionnement (1)	302 521 875
Dépenses de fonctionnement h/charges financières (2)	235 055 543
<b>Epargne de gestion</b>	<b>67 466 332</b>
Charges financières	7 217 586
<b>Epargne brute</b>	<b>60 248 745</b>
Amortissement de la dette	30 309 683
<b>Epargne nette</b>	<b>29 939 063</b>

(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions

(2) Dépenses de fonctionnement après déduction des provisions

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20210423-CD2020\_CA\_DPT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021

### 3) Ratios légaux ATR

<b>RATIOS LEGAUX ATR</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>CA 2020</b>
<b>COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	974,66 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 215,95 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	217,54 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	25,46%
<b>EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT</b>	
Dépenses d'équipement brut ( dont subventions d'équipement versées ) / Population	199,05 €
Encours de la dette au 31/12 / Population	1 252,57 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut ( dont subventions d'équipement versées ) / Recettes réelles de Fonctionnement	16,37%
Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de Fonctionnement	103,01%
<b>FISCALITE ET CAPACITE D' EPARGNE</b>	
Produit des impositions directes / Population	316,86 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	90,16%

## Etat annuel des indemnités 2020 des Conseillers Départementaux de la Corrèze

*Selon l'article L3123-19-2-1 du CGCT, créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 93*

Nom	Prénom	Mandat au CD19	Total annuel
ARFEUILLERE	Christophe	Vice-président	26 136,72 €
AUDEGUIL	Agnes	Membre de la CP	20 536,08 €
BOISSIERAS	Pascale	Membre de la CP	20 536,08 €
BOUCHETEIL	Emilie	Membre de la CP	20 536,08 €
BOUZON	Christian	Conseiller Départemental	18 669,12 €
CHASSAGNARD	Roger	Membre de la CP	20 536,08 €
COLASSON	Francis	Membre de la CP	20 536,08 €
COMBES	Bernard	Membre de la CP	20 536,08 €
COMBY	Francis	Vice-président	26 136,72 €
COSTE	Pascal	Président	67 675,56 €
COULAUD	Danielle	Membre de la CP	20 536,08 €
DELDOULI	Najat	Conseillère Départementale	18 669,12 €
DELPECH	Jean-Jacques	Conseiller Départemental	18 669,12 €
DUBOST	Ghislaine	Membre de la CP	20 536,08 €
DUCLOS	Florence	Membre de la CP	20 536,08 €
DUMAS	Laurence	Conseillère Départementale	18 669,12 €
FRONTY	Gilbert	Membre de la CP	20 536,08 €
LABBAT	Jean-François	Conseiller Départemental	4 044,98 €
LACHAUD	Cédric	Membre de la CP	20 536,08 €
LAUGA	Jean-Jacques	Conseiller Départemental	18 669,12 €
LEYGNAC	Jean-Claude	Membre de la CP	20 536,08 €
MAURIN	Sandrine	Vice-président	26 136,72 €
PETIT	Christophe	Vice-président	26 136,72 €
PEYRAMARD	Jean-Claude	Conseiller Départemental	15 557,60 €
PEYRET	Franck	Membre de la CP	20 536,08 €

Nom	Prénom	Mandat au CD19	Total annuel
PITTMAN	Lilith	Vice-président	26 136,72 €
QUEYREL PEYRAMAURE	Annie	Conseillère Départementale	18 669,12 €
RATELADE	Marilou	Membre de la CP	20 536,08 €
RELIAT	Michèle	Membre de la CP	20 536,08 €
ROME	Hélène	Vice-présidente	26 136,72 €
ROUHAUD	Gilbert	Membre de la CP	20 536,08 €
SIMANDOUX	Nelly	Membre de la CP	20 536,08 €
SOLER	Gérard	Membre de la CP	20 536,08 €
STÖHR	Jean	Membre de la CP	20 536,08 €
TAGUET	Jean-Marie	Vice-président	26 136,72 €
TAMIMI	Hayat	Membre de la CP	20 536,08 €
TAURISSON	Nicole	Membre de la CP	20 536,08 €
TAYSSE	Annick	Membre de la CP	20 536,08 €
VALLÉE	Stéphanie	Conseillère Départementale	18 669,12 €

## ANNEXE 5

**AP ET AE PROPOSEES A LA CLOTURE  
EXERCICE 2020 - Conseil Départemental du 23 avril 2021**

Code AP/EPCP	Libellé	Mt Voté	Total Réalisé < 2021	Mt Solde
<b>AIDES AUX COMMUNES</b>				
2003P033E66	AP - AMENAGEMENTS COMMUNAUX / 2014 D	1 043 800,00	1 036 089,00	7 711,00
2003P033E67	AP - AMENAGEMENTS COMMUNAUX / 2015 D	1 500 000,00	1 293 849,00	206 151,00
2003P033E70	AP - ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES / 2015 D	800 000,00	583 038,00	216 962,00
2007P030E31	AP - DEFENSE INCENDIE / 2015 D	200 000,00	140 905,00	59 095,00
2007P032E29	AP - DISSIMULATION RESEAUX TELEPHONIQUES - 2015 D	400 000,00	305 139,00	94 861,00
2018P019E01	AP - TRAVAUX RD1089 / 2016-2020 D	1 935 000,00	1 935 000,00	-
2003P039E39	AP - EQTS SPORTIFS, SOCIO CULT, PATRIMOINE - COLLECTIVITE / 2015 D	1 800 000,00	1 453 171,00	346 829,00
2003P039E45	AP - SALLES POLYVALENTES / 2017 D	800 000,00	386 780,00	413 220,00
2007P034E05	AP - FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE / 2007 D	50 000,00	50 000,00	-
2003P037E68	AP - INFRASTRUCTURES VOIRIES / 2014-2019 D	5 000 000,00	4 398 206,00	601 794,00
2003P034E22	AP - E-ADMINISTRATION / 2014-2017 D	400 000,00	289 026,00	110 974,00
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>				
2019P025E02	AE - PARTENARIAT CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE / 2016-2019 D	424 000,00	420 000,00	4 000,00
1998P001E111	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2015 D	395 000,00	371 513,00	23 487,00
<b>AUTONOMIE</b>				
2017P028E01	AE - SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN / DEVELOPPEMENT - FONC / 2017-2019 D	715 000,00	449 507,80	265 492,20
2017P028E02	AP - SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN / DEVELOPPEMENT - INV / D	547 600,00	66 766,80	480 833,20
2017P028E03	AP - SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN / DEVELOPPEMENT - SUBV. INV / D	384 000,00	331 301,16	52 698,84
<b>ECONOMIE</b>				
1998P016E46	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 2015 / D	700 000,00	408 193,00	291 807,00
1998P016E42	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 2014 / D	480 500,00	387 661,00	92 839,00
1998P015E80	AP - 2014/2018 - ENT & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS) / D	2 400 000,00	1 150 192,85	1 249 807,15
<b>EDUCATION JEUNESSE</b>				
2016P022E16	AE - PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2018-2021 D	1 312 000,00	984 000,00	328 000,00

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20210423-CD2020\_CA\_DPT-BF  
Date de télétransmission : 30/04/2021  
Date de réception préfecture : 30/04/2021